

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2009

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N° 910 SEANCE DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

M. LEQUILLER, *premier vice-président*, procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Barth, Bel, Berthet, Blévin, Colin, Delaporte, Devys, Esnol, Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Mme Le Saint, M. Loison, Mmes Mary, Péricard, MM. Planchenault, Raynal, Ribault, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tasset, Tautou, Tétart, Vialay, Vignier, Vuilliet, Wane.

Excusés : Mme Boutin, MM. Deligné, (pouvoir à M. Sylvestre), Desjardins (pouvoir à M. Bel), Fond (pouvoir à M. Schmitz), Level (pouvoir à M. Lebrun), Thibaut (pouvoir à M. Lequiller), Vandewalle.

Débat sur le thème « Quelles politiques en faveur de la jeunesse ? », en présence de Monsieur Martin Hirsch, Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, Haut commissaire à la jeunesse

M. LE PRESIDENT – Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir aujourd'hui Martin Hirsch, Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, Haut commissaire à la jeunesse. Je remercie les jeunes, nombreux parmi le public, que nous avons tenu à saluer individuellement avec Martin Hirsch et avec lesquels nous nous entretiendrons à l'issue de cette séance. Je remercie les parlementaires venus tout spécialement assister à cette séance, en particulier mon amie sénatrice Bernadette Dupont, qui a été le rapporteur au Sénat du projet de loi généralisant le RSA. Mes remerciements vont également à Madame la Préfète, Anne Boquet, qui suit nos travaux ce matin.

Nous avons à cœur de travailler ensemble avec les services de l'Etat et avec vous-même, Monsieur le Haut commissaire, en faveur de ceux de nos concitoyens qui souffrent de la pauvreté ainsi que des jeunes, vos deux champs de compétence. J'ai rappelé lors de ma prise de fonctions, le 3 juillet dernier, combien j'étais attaché à la mission essentielle de solidarité envers les plus démunis d'une collectivité comme la nôtre.

Quelques mots tout d'abord de votre parcours exceptionnel et exemplaire, Monsieur le Haut commissaire. Reçu à l'École normale supérieure à l'âge de 19 ans, diplômé de biochimie, titulaire d'un DEA de neurobiologie, vous entrez finalement à l'ENA à 24 ans, en sortez « dans la botte », second, ce qui vous ouvre les portes du Conseil d'Etat. En sus de tous les postes que vous avez occupés jusqu'à ce vous deveniez Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté en mai 2007, vous avez exercé des fonctions qui me vont droit au cœur, président de l'Union centrale des communautés Emmaüs de 1995 à 2002, puis président d'Emmaüs France de 2002 à 2007. Nous ne saurions trop vous remercier de ces lourdes responsabilités que vous avez assumées durant douze années. Pour avoir en tant que commissaire-priseur travaillé durant une trentaine d'années en étroite collaboration avec la communauté d'Emmaüs de Bougival, je puis porter témoignage du travail remarquable de réinsertion que mène Emmaüs. Le travail, désormais très professionnel, de ce que l'on appelait autrefois « les chiffonniers d'Emmaüs », est pour moi l'exemple-type de l'aide à la réinsertion qui peut être apportée aux plus pauvres, toujours dans un profond respect des personnes. Vos successeurs à la présidence d'Emmaüs France, Monsieur le Haut commissaire, continuent dans cette voie remarquable.

Le Président de la République vous a confié deux lourdes tâches, la lutte active contre la pauvreté et la politique en faveur de la jeunesse, deux sujets au cœur de nos politiques départementales.

Un mot tout d'abord de la politique en faveur de la jeunesse. Vous avez, Monsieur le Haut commissaire, élaboré un livre vert destiné aux 16-25 ans, rendu public à l'initiative du Président de la République en juillet 2009, qui contient cinquante-sept propositions et formule douze objectifs. Au niveau départemental, nous avons engagé toute une batterie de mesures et de dispositifs très innovants, décrits sur les panneaux dont nous avons recouvert temporairement toute la façade de l'Hôtel du Département avenue de Paris.

L'une des particularités de la population yvelinoise est de comporter une proportion de jeunes supérieure à la moyenne d'Ile-de-France, ce qui constitue certes une richesse, mais la diversité de cette population, comme celle de notre territoire, entraîne aussi des disparités. Une récente étude de l'INSEE, publiée dans *Le Parisien*, révélait que les villes dont la part des moins de 19 ans était la plus élevée étaient aussi celles dont la part des sans-diplôme était la plus forte. C'est pourquoi notre Département, dans le cadre de sa mission de solidarité, s'est engagé résolument en faveur de la jeunesse yvelinoise et les dispositifs nouveaux que nous avons mis en place en direction des jeunes ont toujours été adoptés à l'unanimité par notre assemblée. Plusieurs de vos propositions et objectifs rejoignent les nôtres. Je pense à votre objectif de donner aux jeunes les moyens financiers de suivre des études : notre Conseil général a déjà mis en place une bourse au mérite permettant à des élèves ayant obtenu une mention « Très bien » au baccalauréat et dont les parents ne sont pas impossibles de poursuivre des études supérieures. Il y va de l'égalité des chances. Ce soir, je recevrai des jeunes qui ont bénéficié du dispositif : ils étaient 82 cette année.

Un livret, tiré à 132 000 exemplaires - sur papier recyclé ! - sera diffusé dans les gares, les établissements scolaires et universitaires, les espaces jeunes, les espaces multimédia, à Yvelines Jeunesse et même dans des sandwicheries, afin que le maximum de jeunes soient informés de tous ces dispositifs. Outre la bourse au mérite pour les bacheliers, il y a l'aide au passage du permis de conduire, une contribution au financement de la carte de transport Imagin'R, les bourses Aventures jeunes, les projets humanitaires, une aide financière à la

préparation du BAFA.... Je profite de l'occasion pour remercier les services du Département qui ont mis en place et gèrent ces différents dispositifs. Je pense tout spécialement à Isabelle Grenier, Dominique Benoît, Brigitte Cayla et Christian Tordet.

La plupart de ces aides, comme il me semble nécessaire, sont accordées en contrepartie d'une action civique, citoyenne, au service de la collectivité. Si la collectivité doit savoir tendre la main aux jeunes à des moments critiques, leur apporter alors le coup de pouce indispensable à toute réussite, elle doit être en retour récompensée de cette aide. C'est avec enthousiasme que les jeunes ont apportée cette aide, rappelant ainsi à tous que la jeunesse, d'aujourd'hui comme celle d'hier, est avant tout généreuse.

Notre Département a également consenti de gros efforts en matière de logement, notamment des jeunes, les mesures prises ayant là encore toujours été adoptées à l'unanimité. Nous avons l'an passé mis en place un dispositif permettant de créer 2 000 logements étudiants supplémentaires et veillons, par les critères d'attribution des CDOR (contrat de développement de l'offre résidentielle), à ce qu'une part importante des logements réalisés par ce biais soit réservée aux primo-accédants. Ces CDOR ont permis de doubler, le portant à 7 000, le nombre de nouveaux logements dans les Yvelines.

Votre participation à notre séance de ce matin, Monsieur le Haut commissaire, nous permettra de mettre encore mieux en avant ces dispositifs. Mais, chers collègues, c'est à chacun d'entre vous qu'il appartient des les faire vivre dans vos cantons et vos communes.

Un mot maintenant du RSA, d'autant que nous allons signer, en votre présence, à l'issue de cette réunion, Monsieur le Haut commissaire, comme l'a souhaité Madame la Préfète, la convention d'orientation détaillant les mesures d'accompagnement au profit des bénéficiaires du RSA. Soyez assuré que notre seul but en ce domaine est que le RSA soit une réussite.

Le RMI avait vieilli. N'étant plus adapté à la société actuelle, il était condamné à évoluer. Un fait nouveau, et je vous remercie, Monsieur le Haut commissaire de l'avoir pris en compte, est qu'il existe aujourd'hui dans notre pays des travailleurs pauvres. Avoir un travail ne suffit pas à « se sortir d'affaire ». Un coup de pouce supplémentaire est parfois nécessaire. Je ne doute pas que, comme moi, vous considérez que la rémunération d'une personne pour son travail est préférable économiquement, socialement, et même psychologiquement, que l'assistantat. Le retour au travail est fondamental : c'est d'ailleurs pourquoi nous avons décidé de rattacher la gestion du RMI - maintenant du RSA - au pôle économique du Conseil général, en liaison bien sûr avec les équipes sociales. Nous avons d'ailleurs innové pour aider les allocataires du RMI à retrouver un emploi en leur proposant des formations professionnalisantes et diplômantes, tout en incitant les employeurs à les embaucher en contrepartie d'une exonération de charges.

L'Etat doit nous donner les moyens de la gestion du RSA. Je ne doute pas que cela sera fait les premières années, mais *quid* des années suivantes ? Nous avons la volonté d'œuvrer à vos côtés pour le plein succès du RSA, mais c'est une charge lourde pour le Département, qui le sera peut-être encore davantage demain après la réforme de la taxe professionnelle qui limitera singulièrement nos marges manœuvre en matière de fiscalité. Il est important que l'aide de l'Etat demeure au fil des ans attribuée au prorata du nombre de dossiers que nous aurons à gérer. Nous

vous remercie par avance, Monsieur le Haut commissaire, d'y veiller, car c'est une réelle inquiétude de tous les conseillers généraux.

Je vous laisse maintenant la parole

M. HIRSCH, *Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, Haut commissaire à la jeunesse* – Je vous remercie vivement de cet accueil chaleureux et me félicite de cette réunion qui nous permettra d'aborder à la fois les politiques en faveur de la jeunesse et le RSA.

Vous avez, Monsieur le Président, rappelé les études que j'ai pu faire et les diplômes que j'ai pu obtenir. J'ai eu la chance d'être très aidé par mes parents tout au long de cette scolarité et je considère que ma tâche est aujourd'hui d'aider celles et ceux qui n'ont pas la chance de vivre dans un environnement aussi favorable et ont donc plus d'obstacles à surmonter. Tel est mon état d'esprit.

J'ai été très intéressé par les initiatives du Département des Yvelines en direction des jeunes, qui rejoignent certaines des nôtres que nous allons mettre en œuvre avec vous. Les effets de la crise sur notre jeunesse sont particulièrement sensibles, beaucoup de portes s'étant soudainement refermées devant les jeunes alors même que depuis très longtemps, leur taux de chômage et leur taux de pauvreté dans notre pays sont plus élevés qu'ailleurs et que leur temps d'insertion dans la vie active avec un travail stable beaucoup plus long. Nombreux sont ceux qui ont réfléchi aux causes de ce phénomène, sans jamais trouver de solution pleinement satisfaisante. Des mesures spécifiques ont souvent été prises en direction des jeunes. Certaines étaient bonnes comme les emplois jeunes –je fais partie de ceux qui le pensent même si, isolée, une telle mesure ne pouvait tout régler. D'autres n'ont pas marché, les jeunes que l'on essayait d'aider étant parfois descendus dans la rue pour signifier qu'ils ne souhaitaient pas être aidés de cette façon. Face à ce constat, nous nous sommes dit qu'il fallait travailler autrement et passer le temps nécessaire avec toutes celles et ceux qui ont un mot à dire sur la jeunesse afin de dégager des lignes d'accord sur ce qu'il fallait changer, et ce en traitant de tous les sujets à la fois et non un par un : formation, orientation, emploi, ressources, santé, logement, citoyenneté... Nous avons associé tous les acteurs concernés, au premier rang desquels les jeunes eux-mêmes, ce qui n'est pas facile car il n'existe pas de représentation des jeunes. Les organisations étudiantes ne représentent en effet que les étudiants. Nous nous sommes débrouillés pour que soient représentés aussi dans la commission que nous mettions en place les jeunes apprentis, les jeunes chômeurs, les jeunes ayant commencé de travailler... La première idée a été qu'il faudrait, au niveau national et local, des comités où tous les jeunes soient représentés, de façon que nous puissions avoir des interlocuteurs représentatifs de toutes les situations dans lesquelles peuvent se trouver les jeunes. Nous avons également associé les collectivités territoriales de tous échelons, les organisations d'employeurs, les syndicats de salariés, le réseau des missions locales, celui des centres d'orientation et d'information, enfin tous les ministères concernés – emploi, éducation nationale, enseignement supérieur... C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés à dialoguer à 80 autour d'une table. Notre fil directeur était simple : favoriser tout ce qui permet d'augmenter le niveau de qualification des jeunes et d'entrer plus rapidement dans l'emploi, en levant les obstacles financiers, en réformant ce qui devait l'être et en passant des accords entre acteurs.

L'une des questions les plus « épidermiques » était celle des stages. D'un côté, il existe des formations qui ne passent par aucun stage et à l'issue desquelles on peut n'avoir jamais mis les pieds dans une entreprise ; d'un autre côté, il existe quantité de stages sans aucune formation qui se substituent à l'emploi. Il est d'ailleurs paradoxal que le SMIC jeunes ait suscité tant de protestations que le projet en a été retiré, alors que dans le même temps, des entreprises emploient comme stagiaires de jeunes diplômés qu'elles paient 340 euros par mois ! Au début des discussions, l'antagonisme entre jeunes et employeurs était total. Les premiers réclamaient qu'on interdise toute forme de stage, les seconds encore davantage de stages hors de tout cursus de formation. Nous avons finalement réussi à trouver un accord sur le fait que tous les stages devaient être intégrés à une formation, qu'au-delà de deux mois ils devaient être rémunérés et qu'une fois terminée leur formation, les jeunes devaient pouvoir être des salariés à part entière. C'est ainsi que la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, qui vient d'être adoptée, a interdit les stages hors cursus.

On a procédé de même sur tous les sujets. Ainsi avons-nous tous convenu qu'il n'était pas possible de laisser des adolescents dans une situation d'échec totale. Aucun jeune n'est « nul » en tout et s'il en est de considérés comme tels, c'est que l'institution n'a pas été capable de détecter leurs compétences, pas nécessairement académiques. D'où l'idée d'un livret de compétences dans lequel chaque élève pourra voir valorisés les domaines dans lesquels il est bon, la responsabilité de les identifier incombant à l'institution – ce peut être dans le domaine sportif, artistique, culturel, dans un engagement quelconque... Notre société manque tellement de confiance envers ses jeunes que ceux-ci finissent par ne plus avoir confiance en eux-mêmes. Nos jeunes ont soif de considération et de reconnaissance.

Nous sommes également parvenus à la conclusion qu'il fallait réformer de fond en comble le système d'orientation. Orienter un jeune, ce n'est pas l'envoyer là où il reste quelques places parce qu'il n'a pas été assez bon pour aller ailleurs, c'est le guider en fonction des besoins de la société et de ses aspirations. D'où l'idée de créer un vaste service public de l'orientation s'occupant de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et professionnel. La tâche est compliquée mais essentielle. C'est aussi affaire d'état d'esprit. Je suis frappé que l'on demande parfois à des jeunes de 15 ans de choisir une orientation en leur disant que tout leur avenir en dépendra. L'angoisse autour de l'orientation scolaire est devenue intolérable, pour les élèves en difficulté qui y voient une sanction mais aussi pour les autres qui sont mis sous pression pour choisir très vite une voie dictant leur avenir. La réforme du lycée doit permettre de changer cet état d'esprit, en ouvrant des passerelles entre cursus et en permettant une meilleure fluidité des parcours. La trop grande rigidité de notre système est néfaste pour tous. Nous avons également décidé de développer les formations en alternance, y compris pour les formations longues.

Nos jeunes ont besoin d'un soutien, mais celui-ci ne passe pas par l'octroi d'une allocation. Il faut les aider le plus efficacement possible à accéder à une formation, une qualification, un emploi.

Nous avons considéré qu'il y avait trois situations dans lesquelles un soutien était indispensable très rapidement. Tout d'abord, les jeunes en difficulté d'insertion, comme « en panne ». Les missions locales et le programme CIVIS, qui comporte un accompagnement spécifique et un petit soutien financier aux moments-charnières des projets, constituent pour eux

de bons outils. L'Etat a abondé les moyens des missions locales et du CIVIS, afin que plus de jeunes puissent en bénéficier.

Il y a ensuite le cas des étudiants dont les bourses restent versées sur neuf mois alors que l'année universitaire s'est allongée. D'où l'idée d'un dixième mois de bourse - que nous sommes battus, avec Valérie Péresse, pour obtenir -, dont le versement est subordonné à l'existence effective d'un dixième mois de scolarité et à l'assiduité. La mesure coûte 150 millions d'euros.

Il y a enfin le cas des jeunes déjà entrés dans la vie active, auxquels leur petit salaire ou l'intermittence de leur travail ne procure parfois pas de revenus suffisants. Nous avons considéré qu'il n'y avait pas de raison de les exclure du RSA complément de revenu. De même pour les jeunes ayant travaillé, se retrouvant au chômage, et pouvaient au terme de leur période d'indemnisation se retrouver absolument sans aucun revenu, le dispositif n'étant ouvert qu'aux plus de 25 ans. Quasiment aucun pays d'Europe ne tolère une telle situation. C'est pourquoi nous avons décidé d'ouvrir le bénéfice du RSA à ces jeunes, sous certaines conditions.

D'autres mesures étaient également nécessaires. Il est de plus en plus difficile aux jeunes de passer le permis de conduire, vu son coût. La suppression du service militaire, durant lequel ils le passaient souvent, a dégradé la proportion d'entre eux titulaires du permis, alors même que le permis est souvent indispensable pour trouver un emploi ou suivre une formation. L'initiative de votre Département en la matière est donc excellente. L'Etat va lui-même consacrer 30 millions d'euros par an pour aider les jeunes à financer leur permis. Pour commencer, nous allons débloquer cette année 10 millions d'euros pour 10 000 permis, en vérifiant que l'aide accordée favorise bien l'insertion professionnelle. Nous avons lancé 50 appels à projets et poursuivrons dans cette voie, si elle se révèle concluante. Loin de se concurrencer, l'action de l'Etat et du Conseil général pourront se compléter.

Enfin, nous allons, si le Parlement le veut bien, créer un service civique. Cette idée me passionne. Je connais la soif d'engagement des jeunes qui, trop souvent, ne trouve pas à s'assouvir. Le service civique s'adressera à ceux d'entre eux qui souhaitent s'engager mais ne savent ni comment ni où ou n'en ont pas les moyens, mais aussi à ceux qui n'ont plus « envie de rien » en espérant que cela les remotivera. Dès 2010, nous allons ouvrir un service civique pour 10 000 jeunes, en choisissant avec eux les causes pour lesquelles ils veulent se mobiliser. J'aimerais, si vous en êtes d'accord, que nous puissions travailler ensemble et nous appuyer sur le savoir-faire que vous avez acquis avec les projets humanitaires. Nous ne voulons rien imposer d'en haut aux départements. Au contraire, nous cherchons à tirer les leçons des initiatives locales et les mettre à profit pour développer le dispositif. Je trouve formidable que pendant six à neuf mois, un jeune, tout en étant indemnisé, puisse participer à un projet de développement à l'étranger, travailler chez Emmaüs, faire du soutien scolaire ou des travaux environnementaux, conduire un projet personnel..., puis encadrer d'autres jeunes effectuant leur propre service civique. Bien mené, ce projet montera nécessairement en puissance.

Il y a d'autres points sur lesquels nous pouvons avancer, d'autres obstacles que nous pouvons lever. J'ai rencontré l'autre jour une jeune fille qui avait obtenu un BTS à Limoges et devait faire une année supplémentaire d'études à Annecy, que sa famille, très modeste, n'avait pas les moyens de lui payer. Son dilemme était rester à Limoges au chômage ou partir étudier à Annecy avec promesse d'emploi à la clé. Ni le RSA ni le CIVIS ne permettent de répondre à

une situation comme celle-là. C'est pourquoi nous avons décidé de lancer l'année prochaine deux programmes expérimentaux, l'un sur la dotation d'autonomie, l'autre sur le revenu contractualisé d'autonomie. La dotation d'autonomie, d'un montant de quelques milliers d'euros, pourra être versée dès 18 ans mais ne pourra l'être que pour un projet précis. Comme pour le RSA, nous allons procéder par expérimentation et regarderons à la fin si les jeunes qui auront bénéficié de ce coup de pouce financier auront pu s'intégrer plus facilement dans la vie active. Le RSA a été expérimenté dans un tiers des départements : dans chaque département volontaire, le RSA ne s'appliquait que sur une partie du territoire, le droit commun du RMI restant en application sur l'autre partie, afin de pouvoir faire des comparaisons en situation réelle. Nous avons constaté par l'expérience que le RSA permettait que plus de personnes retrouvent du travail. Il ne s'agit pas de porter un jugement moral sur l'attitude de tel ou tel par rapport au travail mais il faut reconnaître qu'il était délicat pour une mère avec un enfant, touchant l'allocation parent isolé (API), qui vit donc avec 700 euros par mois, de reprendre un emploi à mi-temps lui rapportant 500 euros, dans le même qu'aller travailler sera source pour elle de dépenses supplémentaires. Placées devant ce dilemme, certaines personnes reprenaient quand même un emploi car il est vrai que nos concitoyens sont très fortement attachés à la valeur travail. Mais ce système était absolument délétaire. Lors de sa création, le RMI ne s'adressait pas à des personnes capables de travailler – la loi de 1988 dispose d'ailleurs que « pour les personnes dans l'incapacité de travailler, il est créé un revenu minimum d'insertion ». Vingt ans après, la plupart des allocataires du RMI se considèrent capables de travailler, seule la société les en tient pour incapables, et considère somme toute normal qu'ils vivent du seul RMI.

Nous avons voulu, avec le RSA, faire d'une pierre deux coups. D'une part, transformer la philosophie des minima sociaux, de façon qu'ils puissent compléter un revenu tiré du travail. D'autre part, aider ceux qui, tout en travaillant, ne parviennent pas à boucler les fins de mois. Trop de travailleurs vivent en dessous ou juste au-dessus du seuil de pauvreté. Une solution aurait pu consister à revaloriser les salaires, mais on sait qu'augmenter trop fortement le coût du travail peu qualifié, c'est renvoyer beaucoup de personnes vers le chômage. Nous avons donc cherché une solution qui, sans alourdir le coût du travail, permette de compléter les revenus du travail, comme cela se fait dans d'autres pays et comme cela est naturel. Le RSA apporte aujourd'hui en moyenne 185 euros de plus par mois aux personnes qui travaillent. Une famille avec deux enfants à charge dont un seul des membres travaille et gagne le SMIC peut percevoir 200 euros de plus par mois ; une mère isolée avec deux enfants qui travaille à mi-temps 280 euros. On estime que dans votre département plus de 20 000 personnes devraient pouvoir bénéficier du RSA en sus de leurs revenus, mais cela ne se sait pas encore assez, comme en attestent les chiffres. Beaucoup pensent que le RSA n'est qu'un RMI transformé, alors qu'il s'adresse aussi à des travailleurs à temps partiel de la grande distribution, des services municipaux comme les cantines... ou aux personnes qui ont de très faibles salaires. Dans certaines situations familiales, un foyer touchant jusqu'à deux fois le SMIC peut avoir droit au RSA. Trois cent cinquante mille personnes ont bénéficié du RSA complément d'activité au cours des trois derniers mois. Un million cinq cent mille encore pourraient y avoir droit. Les jeunes de moins de 25 ans ayant travaillé au moins deux ans dans les trois dernières années pourront le toucher à partir du printemps 2010.

L'Etat se défait-il sur les conseils généraux de cette dépense supplémentaire ?

M. ESNOL – Jamais !

M. LE HAUT COMMISSAIRE – En l'occurrence, non ! Le Sénat a veillé à ce que la charge soit compensée et à prévoir une clause de revoyure afin de pouvoir prendre en compte tout dérapage éventuel. L'Etat apporte également une contribution au travers de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE), très intéressante par exemple pour des personnes qui, pour reprendre un emploi, doivent préalablement engager des dépenses dont ils n'ont pas les moyens – frais de garde d'enfants, réparation ou assurance de leur véhicule si l'emploi qui leur est proposé exige qu'ils soient motorisés... C'est dans ce cas de figure que trouve à s'appliquer l'APRE, aide sur mesure. La philosophie de cette aide est exactement inverse de toutes les autres. On regarde non pas si la personne répond à tel ou tel critère pour bénéficier de tel ou tel dispositif, mais quels sont ses besoins dans quel objectif. Et son interlocuteur doit pouvoir débloquer la somme très vite, dans la journée, comme cela se passe d'ailleurs dans les associations où on aide immédiatement les personnes en difficulté, selon leurs besoins sans leur demander de revenir dans trois mois devant je ne sais combien de commissions pour étudier si elles répondent aux critères. Cette nouvelle façon de fonctionner est assez déroutante, je le reconnais, pour les personnels de l'action sociale qui nous demandent souvent quels sont les critères d'attribution de l'APRE. Le seul critère, ce sont les besoins de la personne. Derrière cela, il y a toute une philosophie qui est de passer d'aides sous statut à des aides dépendant des ressources réelles, des besoins et de la situation personnelle.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie de ce panorama à la fois large et précis. Nous en venons aux questions que nos collègues souhaitent vous poser. Comme nous devons signer la convention d'orientation à 11 heures, pendant quoi je céderai la présidence de la séance au premier vice-président, je demande aux orateurs d'être concis et synthétiques dans leurs interventions. Une première série de questions émanera du groupe de la majorité départementale, une deuxième du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste, et la dernière de nouveau du groupe de la majorité.

M. LEBRUN – Je souhaite, Monsieur le Haut commissaire, vous interroger sur le logement des jeunes. Comme vous le savez, notre Département consent un gros effort en matière de logement, en particulier pour les étudiants. Je voudrais ici vous faire part d'une expérience personnelle dans ma commune, montrant combien il reste à faire afin de décroïsonner les dispositifs. Un bailleur social souhaitait transformer un immeuble de bureaux, inoccupé depuis quatre ans, en logements pour étudiants. Soit. Quelques mois plus tard, il décidait d'y faire plutôt des logements pour des jeunes actifs en mobilité (JAM), ce qui relève d'un tout autre dispositif. Résidences pour étudiants, foyers de jeunes travailleurs de 18 à 25 ans, logements pour jeunes actifs en mobilité, bientôt logements pour jeunes couples avec enfants de moins de six ans... : cet extrême morcellement s'explique par le cloïsonnement des mécanismes de financement. On ne peut pas construire d'immeubles mixtes. Or, si la mixité sociale est importante, la mixité générationnelle ne l'est pas moins. Militant pour le développement du logement inter-générationnel, c'est une idée à laquelle je suis très attaché. Je compte sur vous pour faciliter les décroïsonnements nécessaires, et faire en sorte que dans un même immeuble, puissent vivre des étudiants, des jeunes actifs célibataires, des couples avec enfants mais aussi des personnes plus âgées. Nous sommes prêts à vous suivre en ce sens. Le rapport de votre commission sur la jeunesse demande « d'adapter l'offre de logements sociaux aux besoins des jeunes. » C'est nécessaire, mais les jeunes ne doivent pas être parqués entre eux dans des immeubles spécifiques.

Notre collègue Pierre Fond, retenu pour des raisons familiales et qui vous prie d'excuser son absence, m'a demandé de vous poser sa question. Elle porte sur API et RSA. L'Etat s'est engagé à compenser intégralement la charge résultant du passage au RSA des ex-bénéficiaires de l'API. Reste la question des délais d'ajustement entre cette compensation et les dépenses engagées. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet ? Enfin, la responsabilité de l'accompagnement des ex-bénéficiaires de l'API est, elle, transférée aux conseils généraux sans aucune compensation. Or, il semble que les CAF ne souhaitent pas assurer cet accompagnement, sauf à être rémunérées pour cela. Qui prendra en charge ces dépenses ?

M. FOURNIER – A titre personnel, je souhaite, Monsieur le Haut commissaire, vous remercier du soutien que vous avez apporté ce matin à la radio à l'idée d'une protection humanitaire temporaire pour les Afghans en situation irrégulière sur notre territoire, comme cela a été fait en son temps pour les populations des Balkans. J'espère que votre voix portera.

Vous avez évoqué les mérites qu'aurait, à vos yeux, l'instauration d'un service civique volontaire, ouvert à tous. Lors de la campagne présidentielle, le futur Président de la République avait indiqué voir « une exigence morale et une pédagogie du devoir » dans le caractère obligatoire d'un service bénévole de quelques mois au profit d'associations ou de collectivités pour des actions citoyennes. Le caractère obligatoire du dispositif a, semble-t-il été abandonné. Quel est votre sentiment à ce sujet ? D'une manière plus générale, quelles sont les prévisions et quels seraient vos rêves quant à la montée en puissance de ce service civique ? Quel objectif quantitatif vous êtes-vous fixé et à quel horizon ?

M. LE HAUT COMMISSAIRE – Monsieur Lebrun, vous avez raison en matière de logement. Les dispositifs sont trop cloisonnés. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons souhaité que chaque plan local de l'habitat comporte une programmation globale pour l'ensemble des populations. Mon collègue Benoist Apparu, chargé du logement, discute actuellement avec les acteurs du 1% logement pour que la garantie du risque locatif puisse bénéficier à l'ensemble des jeunes, indépendamment de leur statut, et que les bailleurs sociaux réalisent des programmes de petits logements.

Nous essayons aussi d'exploiter toutes les opportunités pour créer des logements. Un seul exemple que connaît bien M. Lequiller : dans un domaine à Marly-le-Roi, appartenant à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, un immeuble de 160 chambres est actuellement inoccupé. Nous faisons tout pour, d'ici à deux semaines, passer une convention avec le CROUS afin d'en faire une résidence étudiante. Cela me rend malade de voir tant de chambres, par ailleurs magnifiques, inutilisées quand on sait les besoins !

M. LEQUILLER – Moi aussi.

M. LE HAUT COMMISSAIRE – Nous essayons de faire avancer les choses. Se posera peut-être ensuite avec le Département la question de l'avenir de ce bâtiment et de ce domaine.

Pour ce qui est de l'intégration de l'API au RSA, sur laquelle m'interroge Monsieur Fond, les ajustements nécessaires sont prévus dès la loi de finances pour 2010 et d'après nos calculs, la compensation calculée pour chaque département est suffisante. L'Etat ne se fera pas de trésorerie sur le dos des conseils généraux. Si la dépense ne vous était pas intégralement compensée, vous seriez en droit de nous demander des comptes.

S'agissant de l'accompagnement des ex-bénéficiaires de l'API, il incombera désormais en effet aux conseils généraux sans que des moyens nouveaux leur soient alloués. Après en avoir débattu avec l'Assemblée des départements de France, pourquoi nous sommes-nous permis de faire cela ? Tout d'abord, au travers du RSA, l'Etat soulage les départements de certaines dépenses comme celles liées à l'intéressement des personnes en contrat aidé. En deuxième lieu, l'Etat prend en charge l'aide personnalisée de retour à l'emploi. Enfin, Pôle emploi s'occupera davantage des allocataires du RSA. Auparavant, seul un tiers des allocataires du RMI et à peine un dixième des allocataires de l'API étaient accompagnés par l'ANPE. Le nouveau service public de l'emploi doit assurer l'accompagnement professionnel de tous les allocataires du RSA – ex-Rmistés, ex-bénéficiaires de l'API, travailleurs modestes... Il nous a semblé que cela était équilibré.

S'agissant du caractère facultatif ou obligatoire service civique, je pense qu'il faut commencer sur la base du volontariat. Les jeunes doivent en avoir envie et ne pas le voir comme une corvée. Si nous parvenons à ce tous les jeunes souhaitent le faire, nous nous en féliciterons. Ensuite, il faut que le service civique soit de bonne qualité et certainement pas une occupation au rabais. Or, cela ne pourrait pas être le cas si on l'imposait d'emblée aux 800 000 jeunes de chaque classe d'âge. Nous nous sommes fixé un objectif ambitieux avec à l'horizon de quelques années, 10% d'une classe d'âge, garçons et filles, soit 80 000 jeunes. Nous dresserons un bilan et déciderons alors en fonction des résultats. Si le service civique a été un enrichissement et une ouverture pour le plus grand nombre de ceux qui l'auront fait, nous pourrions envisager de l'étendre à tous. Si les jeunes ont l'impression de s'être ennuyés et que cela ne leur a servi à rien, cela ne sera pas la peine d'aller plus loin.

M. SYLVESTRE – La situation des mal-logés et des sans-abri ne cesse d'empirer dans notre pays. On compte aujourd'hui près de 3,5 millions de personnes mal logées, 1,5 million de demandeurs de logements sociaux et près de 100 000 personnes sans abri, chiffres qui font froid dans le dos....

L'accès à un logement décent et pérenne est devenu un parcours du combattant insurmontable pour trop de nos concitoyens. Ce sont les jeunes, qu'ils soient chômeurs, salariés ou étudiants, qui ont le plus de mal à se loger.

La pénurie de logements sociaux et de résidences universitaires, les prix exorbitants du marché immobilier privé, sans parler des garanties exorbitantes exigées par les propriétaires et que les familles modestes ne sont pas en mesure de fournir, se conjuguant à l'appauvrissement des jeunes générations, proménées de stage en stage, de temps partiels en temps partiels, empêchent de fait les jeunes d'avoir accès à un logement autonome. Les licenciements, les emplois précaires, l'endettement exposent de plus en plus nos jeunes aux impayés de loyer et donc au risque d'expulsion.

Dans ce contexte très difficile, que comptez-vous faire, Monsieur Hirsch, afin, à la fois, de maîtriser les loyers et réduire le nombre de logements vacants ?

Qu'en est-il de la garantie du risque locatif annoncée à grands renforts de trompettes au printemps 2009 ? Comment l'Etat prendrait-il en charge les impayés et à quelle hauteur ?

Enfin, pensez-vous que dans le pays des droits de l'homme, où a été votée une loi instituant un droit opposable au logement et alors que nous traversons une très grave crise dont les plus fragiles sont les premiers à faire les frais, on puisse continuer d'expulser *manu militari* des locataires « sur la paille » et les condamner à l'errance de la rue sans leur proposer aucune véritable solution de relogement ?

Je tiens enfin à m'associer aux propos de notre collègue Ghislain Fournier sur votre prise de position courageuse ce matin à la radio concernant les Afghans en situation irrégulière dans notre pays.

M. WANE – L'académie de Créteil expérimente actuellement une « prime à l'assiduité scolaire » dans trois lycées professionnels pour tenter de lutter contre l'absentéisme scolaire. Des classes dont les élèves auront fait des efforts d'assiduité et de comportement pourront recevoir jusqu'à 10 000 euros pour réaliser des projets de classe. Je m'associe à toute la communauté scolaire qui, toutes sensibilités confondues, s'insurge contre cette expérimentation, pied de nez aux valeurs de l'école républicaine et camouflet pour les enseignants.

L'un des fondements de l'école républicaine est que les élèves y acquièrent des savoirs fondamentaux, des savoir-faire et des savoir-être par l'effort et le travail. Ce n'est pas en faisant entrer à l'école les valeurs consuméristes de notre société que l'on développera ces acquis, encore moins que l'on responsabilisera les élèves. Il est très choquant en cette période de crise, dont les racines sont d'abord morales, de chercher à intéresser les élèves à l'école par l'argent qui ne saurait être une valeur. L'un de mes amis, militaire, me dit souvent être prêt à mourir pour sa patrie et que dans son groupe d'armée, il n'a pas des compagnons, mais des frères, preuve de la hauteur de son idéal. Substituer de l'argent à des idéaux aussi nobles porte atteinte aux fondements mêmes du pacte républicain.

Mes questions sont simples. Monsieur le Haut commissaire, pensez-vous que la motivation, l'envie d'apprendre, l'intérêt pour les activités scolaires, l'assiduité, le respect des règles, puissent s'acheter ? Si, pour l'Etat, l'argent peut résoudre les problèmes de l'école, pourquoi ne pas débloquer des crédits pour améliorer les conditions d'encadrement, d'orientation et de formation des élèves, créer des postes - au lieu d'en supprimer - afin de développer une pédagogie différenciée, élargir le champ des disciplines enseignées et améliorer l'orientation ? Continuez-vous de soutenir cette expérimentation depuis les déclarations mitigées du Président de la république à ce sujet ? Et si oui, pourquoi ?

M. GOURDON – Monsieur le Haut commissaire, je vous remercie tout d'abord d'avoir accepté de venir nous exposer votre politique en faveur des jeunes et des travailleurs sans emploi ou pauvres. Voilà bientôt six mois que le RSA est en place et force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs ! Près de la moitié des personnes éligibles ne se sont pas fait connaître pour l'instant. Est-ce un problème de communication ou de défiance à l'égard du dispositif ? Les allocataires du RSA sont censés bénéficier d'un accompagnement mais Pôle emploi semble avoir des difficultés à remplir cette mission, ses agents étant actuellement submergés par les milliers de chômeurs qui affluent chaque mois aux guichets.

Il est tout aussi préoccupant de constater qu'à travers cette nouvelle mesure, c'est la collectivité qui est chargée de compléter les revenus des actifs, devenus insuffisants pour qu'ils se logent, se déplacent, paient les factures indispensables ou tout simplement se nourrissent...

Quelle société préparons-nous si l'Etat doit subventionner l'emploi, qui plus est en faisant porter l'effort sur les classes moyennes, les foyers les plus aisés étant exonérés de tout effort de solidarité en vertu du bouclier fiscal. Quelle société préparons-nous si l'on accepte que les revenus du travail puissent ne pas suffire à répondre aux besoins d'une famille ?

La transformation du RMI en RSA traduit une évolution inquiétante et atteste, s'il en était besoin, que le problème majeur est bien aujourd'hui celui de l'emploi. Il est à craindre que le RSA, dans son principe, encourage le travail précaire, les temps partiels, les « petits boulots » et les bas salaires. Ne voyez-vous pas d'effets pervers à un RSA jeunes qui s'adresse aux seuls actifs et laisse de côté les non-actifs, qui sont les plus nombreux, les moins insérés sur le marché du travail et les plus exposés à la pauvreté ?

Enfin, en plein débat sur la réorganisation des collectivités territoriales et la réforme de la fiscalité locale, avec la suppression de la taxe professionnelle, ressource essentielle des collectivités, nous apprécierions quelques précisions sur le financement du futur dispositif.

M. SAINT-AMAUX – Le RSA, c'est bien, mais plus vite on en sort, mieux c'est ! Comment imaginer que le RSA puisse avoir une incidence vraiment positive, notamment dans une région qui se désindustrialise ? Les allocataires du RSA préféreraient largement un emploi et il faudrait d'autres perspectives, notamment celle pour les jeunes de trouver un travail stable et correctement rémunéré. Enfin, le RSA complément de revenu met en lumière que les revenus du travail ne permettent plus de vivre. La notion de « salaire pour vivre » a-t-elle disparu ?

M. LE HAUT COMMISSAIRE – Monsieur Sylvestre, les décrets relatifs à la garantie du risque locatif, mise en place par Christine Boutin lorsqu'elle était ministre du logement, doivent sortir fin novembre. Le dispositif sera au fur et à mesure élargi. Avec mon collègue Benoist Apparu, nous étudions les expérimentations possibles. Pour bénéficier de la garantie du risque locatif, les bailleurs doivent payer une prime d'assurance, que certaines collectivités prennent en charge lorsque le locataire est un jeune. Nous sommes prêts à soutenir des collectivités intervenant en ce sens.

Monsieur Wane, vous avez violemment critiqué l'expérimentation menée dans l'académie de Créteil, parlant de « camouflet pour les enseignants », mais il s'agirait alors d'un auto-camouflet puisque ce sont eux qui en ont eu l'idée avec notre soutien - je ne le cache pas, estimant n'avoir pas à en rougir. Je pense que c'est un excellent projet comme le pense également Bruno Julliard, chargé des questions d'éducation au parti socialiste. Après avoir pris connaissance en détail du projet qu'il avait lui aussi initialement décrié, il en a perçu tout l'intérêt et a déclaré que faire de la politique ne devait pas empêcher l'honnêteté intellectuelle. Il ne s'agit pas dans ce projet de donner de l'argent aux élèves. Des enseignants de lycée professionnel, après avoir réfléchi durant un an et demi aux moyens de motiver leurs élèves, se sont dit qu'il serait intéressant de passer un contrat entre l'équipe pédagogique et les élèves, portant sur l'assiduité mais aussi beaucoup d'autres points, et de financer un projet collectif si ce contrat était respecté. Trois établissements se sont lancés dans une telle expérience, à laquelle nous apportons notre soutien financier. Ces projets, qui émanent d'enseignants qui croient en leur métier et en l'école, ne sont contraires à aucune valeur républicaine. Je vous invite à en prendre connaissance dans le détail pour constater qu'ils ne méritent pas la vindicte. Il faut par ailleurs souligner que ce ne sont là que trois projets parmi 150 que nous aidons. A Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, nous soutenons un projet visant à favoriser l'apprentissage des

langues étrangères ; en Ile-de-France, donc aussi dans les Yvelines, nous en soutenons un autre visant à faciliter l'accès des jeunes à un logement et à développer le logement inter-générationnel ; à Achères, une plate-forme d'orientation contre l'échec scolaire, de même au collège Romain Rolland à Sartrouville. Nous sommes fiers de soutenir tous ces projets portés par des acteurs locaux – enseignants, parents d'élèves...

Monsieur Gourdon, vous vous demandez si le RSA ne va pas précariser le travail, encourager les bas salaires, entériner le fait que les revenus du travail puissent être insuffisants pour vivre. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que les salariés modestes ont droit à certaines prestations familiales sous condition de ressources ou à des aides au logement... Heureusement que depuis longtemps, on complète les revenus les plus modestes ! Je crois à un système redistributif dans lequel ceux qui ont des revenus élevés paient l'impôt et ceux qui ont les revenus les plus faibles bénéficient de la solidarité nationale. Pour moi, le RSA aura été une réussite s'il permet d'augmenter la part de nos concitoyens tirant la plus grande partie de leurs ressources de leur travail. C'est cela l'autonomie, laquelle n'interdit pas la solidarité. Préférez-vous au RSA le système antérieur dans lequel des personnes travaillaient littéralement « pour des prunes », la reprise d'un travail ne leur rapportant pas un centime de plus ? C'est bien parce qu'ils étaient convaincus de la nécessité d'améliorer le système antérieur que tant de conseils généraux, de tous bords politiques, ont été volontaires pour expérimenter le RSA.

Lors de la création du RMI, au bout d'un an, 250 000 personnes en bénéficiaient. Trois mois seulement après la mise en place du RSA, 300 000 personnes en bénéficient – sur 1,6 million de bénéficiaires potentiels certes. Il faut faire mieux connaître le dispositif. Ne le décrivez pas comme vous le faites car les personnes qui aujourd'hui le touchent, et j'en rencontre beaucoup, me disent combien ce complément de revenus leur est précieux. Un comité d'évaluation a été mis en place qui dressera chaque année un bilan, mesurera l'incidence positive du dispositif et si des effets pervers apparaissent, soyez assurés que nous les corrigerons.

Un dernier mot sur le RSA jeunes. Il n'est pas destiné aux jeunes en difficulté d'insertion mais à ceux qui ont déjà travaillé. Nous ne voulions pas courir le risque que des jeunes de 18 ans, à peine sortis de l'école, puissent être d'emblée envoyés solliciter une aide auprès des CAF ou des conseils généraux.

M. LEBRUN – Il existe depuis quelques années un stage d'une semaine en entreprise pour les collégiens de 3^{ème}. Mais ce dispositif marche mal et ne sert pas à grand-chose, les jeunes en majorité faisant ces stages chez des personnes de leur entourage. Il faudrait travailler en lien avec l'Education nationale à mieux intégrer les entreprises dans les collèges car celles-ci ont un véritable rôle à jouer dans l'orientation des jeunes. Pourquoi ne pas faire venir une ou deux heures par semaine des chefs d'entreprise dans les classes pour qu'ils présentent leur activité ? Si l'on montrait concrètement aux jeunes qu'il existe des métiers passionnants, on les mettrait en meilleure position de choisir une orientation.

Le Département des Yvelines avait choisi, lors de la mise en place du RMI et des CLI (commissions locales d'insertion) d'associer étroitement les entreprises, convaincu que le processus d'insertion devait déboucher sur l'emploi. Nous nous félicitons que le RSA mette davantage l'accent sur l'activité et l'emploi. Hélas, les CLI ont disparu de la loi sur le RSA, sans que l'on sache par quoi elles seront remplacées. Sachez que notre Département et les entreprises

locales que nous avons réussi à motiver, ce qui n'est pas toujours facile, pour participer aux CLI sont toujours volontaires.

M. DELAPORTE – Je souhaite, Monsieur le Haut commissaire, appeler votre attention sur la question des stages non rémunérés. Beaucoup de formations comportent maintenant des périodes de stages non rémunérés en entreprise. Or, les jeunes ont beaucoup de mal à en trouver, quand ni leur famille ni leurs relations ne peuvent les y aider. Comment mobiliser le monde économique et les entreprises pour qu'ils remplissent cette obligation morale d'accueillir des jeunes afin de leur mettre le pied à l'étrier ?

MME PERICARD – Notre collègue Joël Desjardins, aujourd'hui empêché, m'a priée de vous poser sa question qui porte sur la formation en alternance. Quelles mesures comptez-vous prendre pour rendre le contrat de professionnalisation réellement attractif pour les entreprises ?

M. LE HAUT COMMISSAIRE – Monsieur Lebrun, s'agissant des liens entre l'école et le monde de l'entreprise, la situation s'est considérablement décrispée. On peut désormais évoquer le fait d'associer davantage les entreprises sans être d'emblée accusé de vouloir mettre l'école sous leur coupe. Lors de la réflexion sur la mise en place du service public de l'orientation, nous nous sommes demandé comment faire pour que ces stages de 3^{ème} soient intéressants et utiles ? L'un des rôles du service public d'orientation, conforté par la réforme du lycée, sera d'organiser les contacts entre les élèves et les milieux professionnels en permettant que tous les élèves puissent faire des stages mais surtout qu'ils voient concrètement la réalité de plusieurs métiers entre lesquels ils peuvent hésiter. Si chacun s'accorde sur l'objectif, les choses ne sont pas pour autant faciles à organiser matériellement.

Les CLI n'ont pas disparu. Simplement, elles ne sont plus obligatoires. Dès lors que l'on affirmait dans la loi, en accord avec l'Assemblée des départements de France, que les conseils généraux étaient les chefs de file en matière de politique d'insertion, on ne pouvait pas les obliger à mettre en place telle ou telle instance et en définir d'en haut la composition. Il y allait du respect de la décentralisation. Si le législateur devait poser de grands principes, il ne devait surtout pas détruire ce qui existait lorsque cela marchait bien. C'est dans cet esprit que nous avons travaillé. Là où il existe des CLI qui fonctionnent bien, qu'elles continuent ! Là où il n'y en a pas, les départements sont libres d'en créer, de choisir un autre dispositif, voire de poursuivre celui qu'ils peuvent avoir déjà mis en place. Nous n'avons pas voulu nous immiscer dans ce qui relève de la gestion interne des départements. Ce qui manque clairement, c'est un outil d'échange d'expériences et de mutualisation des bonnes pratiques.

Nous avons tenu à ce que le RSA porte le même nom, qu'il s'adresse à des personnes qui ne travaillent pas ou à des personnes qui travaillent, afin d'en finir avec l'assimilation trop souvent faite par le passé entre Rmiste et incapable de travailler. Cela doit contribuer à faire évoluer les mentalités. De grâce, ne renvoyez donc pas à des conceptions dépassées !

Comment rendre le contrat de professionnalisation attractif pour les entreprises, demande Monsieur Desjardins par votre voix, Madame Péricard ? Tout d'abord, depuis le début de la crise, les entreprises peuvent bénéficier d'une aide de mille ou deux mille euros par contrat de ce type au bénéfice d'une personne peu qualifiée. Ensuite, nous avons travaillé avec l'ensemble des branches professionnelles, sous l'égide de Monsieur Pillard, ancien président de l'AFPA, afin de mieux faire connaître ce contrat. Enfin, les différents acteurs du service public

de l'emploi pourront désormais diriger les personnes sans emploi vers un contrat de professionnalisation, alors que ce dispositif était demeuré cantonné dans des circuits particuliers, plus fermés. Nous misons beaucoup sur ce type de contrat, dont tous les acteurs reconnaissent l'intérêt.

Monsieur Delaporte, s'agissant des stages en entreprise, il faudrait mettre en place des banques de stages dans les établissements scolaires. Nous y encourageons, de façon que les stages se déroulent dans le cadre d'un cursus de formation, et non de manière sauvage. Le Comité des stages, où sont représentées les entreprises, les universités, les organisations syndicales d'étudiants et de salariés, travaille à l'élaboration du décret d'application sur l'organisation des stages, qui devrait être publié dans les six mois.

M. LE PRESIDENT – Je remercie tous nos collègues de leurs questions très intéressantes et vous remercie, Monsieur le Haut commissaire, de la qualité de vos réponses. J'attache beaucoup d'importance à une réunion comme celle-ci qui nous a permis de mieux comprendre ce qui a présidé à la mise en place du RSA et des nouvelles mesures en faveur des jeunes, et le long cheminement intellectuel qui a précédé. L'expérimentation permettra d'identifier ce qui marche et de le développer, en même temps que de corriger ce qui ne marche pas. Merci de toutes les informations que vous nous avez données, de nature à apaiser certaines inquiétudes. Soyez assuré que sur tous les bancs de cette assemblée, nous souhaitons tous que le RSA marche et facilite le retour à l'emploi, une fois que nous serons quelque peu sortis de la crise actuelle.

Monsieur le Président du Conseil général quitte la salle, accompagné de Monsieur le Haut commissaire, cédant le fauteuil présidentiel à Monsieur Pierre Lequiller, premier vice-président.

Présidence de Monsieur Pierre Lequiller, premier vice-président du Conseil général

Marchés à procédure adaptée

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L 3221-11 du code des collectivités territoriales, nous vous avons remis sur table la liste des marchés à procédure adaptée notifiés entre le 22 septembre 2009 et le 19 octobre 2009 en vertu de la délégation de compétences que vous avez donnée à Monsieur le Président du Conseil général.

Désignation de représentants du Conseil général dans divers organismes

- Comité consultatif de la réserve naturelle nationale des coteaux de Seine

M. LE PRESIDENT – Un comité consultatif de la Réserve naturelle nationale des coteaux de Seine va être mis en place. Nous devons désigner un représentant de l'assemblée départementale au sein du collège des élus locaux de ce comité. Nous avons reçu la candidature de Didier Jouy. S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose d'approuver cette désignation.

Nulle objection ne se manifestant, il en est ainsi décidé.

- Conseil d'administration du Centre de recherche du Château de Versailles

M. LE PRESIDENT – L'assemblée départementale est actuellement représentée par Alain Schmitz en tant que membre titulaire et moi-même en tant que membre suppléant au conseil d'administration du Centre de recherche du Château de Versailles. Il convient de remplacer Alain Schmitz au sein de cette instance. J'ai présenté ma candidature au poste de titulaire et Catherine Péricard la sienne au poste de suppléant. S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose d'approuver ces désignations.

Nulle objection ne se manifestant, il en est ainsi décidé.

- CLIC pour les dépôts pétroliers de Nanterre

M. LE PRESIDENT – Le Préfet des Hauts-de-Seine nous demande de désigner un représentant au sein du Comité local d'information et de concertation (CLIC) pour les dépôts pétroliers exploités par les sociétés CCMP et SDPN à Nanterre. Ces installations figurent sur la liste prévue au VI de l'article L 515-8 du code de l'environnement. Leur périmètre d'exploitation, tel que visé à l'article L 515-15 du même code, inclut au moins un local d'habitation ou un lieu de travail permanent à l'extérieur des établissements sur le territoire des communes de Nanterre, Chatou, Carrières-sur-Seine et Bezons. Nous avons reçu, pour représenter M. le Président du Conseil général au sein de cette instance, la candidature de Ghislain Fournier. S'il n'y en a pas d'autre, je vous propose d'approuver cette désignation.

Nulle objection ne se manifestant, il en est ainsi décidé.

Aide à deux projets de développement culturel

M. SYLVESTRE, *rapporteur* - Il vous est proposé de reconduire deux subventions allouées en 2008 dans le cadre de notre aide aux projets de développement culturel, l'une de 90 000 euros à la commune de Bonnières-sur-Seine pour la préfiguration d'un nouveau projet culturel municipal et cantonal, l'autre de 15 000 euros au Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de Beynes, Saint-Marchais, Marcq, Thoiry Thiverval-Grignon pour le projet de résidence de la compagnie de théâtre lyrique et musical l'A.R.C.A.L.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Convention avec l'IAU d'Ile-de-France

M. VIALAY, *rapporteur* – Les Yvelines sont, avec les Hauts-de-Seine, les deux départements franciliens où les moyens consacrés à la recherche-développement sont les plus importants. La recherche privée constitue un atout indéniable pour notre département. Mais nous n'avons qu'une connaissance approximative de la répartition spatiale de ces activités

stratégiques sur notre territoire. Il convient donc d'enrichir notre base de données afin de valoriser nos atouts, notamment dans le cadre des OIN (Opérations d'intérêt national) de Paris-Saclay et de SeineAval et des pôles de compétitivité ainsi que pour être en mesure d'attirer efficacement des entreprises qui souhaiteraient s'implanter dans les Yvelines. Il vous est donc proposé de passer une convention avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) d'Ile-de-France précisant les modalités de transfert, d'actualisation et d'utilisation de ces données. Le texte de cette convention figure en annexe du rapport.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis unanime.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Convention avec l'IFAC 78

M. JOLY, *rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de reconduire durant un an la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle conclue entre le Département et l'Institut de formation, d'animation et de conseil des Yvelines (IFAC 78), arrivée à expiration fin 2008, le temps de travailler sur un nouveau contrat pour 2010. La subvention allouée à l'IFAC 78 pour 2009 s'élève à 61 000 euros.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité, Catherine Péricard, présidente de l'IFAC 78, ne prenant pas part au vote.

Subventions de fonctionnement au titre de l'action sociale et de l'insertion des jeunes

MME MARY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'allouer cinq subventions de fonctionnement pour un montant total de 841 797 euros ainsi répartis : 34 000 euros à l'association Amélioration des conditions de vie à la ZAC de la Noé de Chanteloup-les-Vignes pour l'accueil en soirée des 16-18 ans et plus ; 77 797 euros à la fondation Armée du salut La Maison Verte pour son centre d'accueil de jour à Saint-Germain-en-Laye ; 450 000 euros à l'association Sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte en Yvelines qui prend en charge environ 120 familles dans l'ensemble du département ; 247 000 euros à l'association Objectifs familles qui en suit une soixantaine dans le secteur de Trappes, Montigny-le-Bretonneux, Magny-les-Hameaux, Guyancourt, Voisins-le-Bretonneux, Elancourt et La Verrière ; 33 000 euros à la communauté de communes des Coteaux de Seine pour SESAME, son service d'écoute, de soutien et d'accompagnement pour un meilleur épanouissement

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subventions à des projets de spectacle vivant

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Le Département soutient depuis plusieurs années trois festivals et deux associations pour leurs activités théâtrales, sans que ces actions soient intégrées dans un dispositif défini. Il vous est proposé d'attribuer cinq subventions d'un montant respectif de 30 000 euros à la commune de Versailles pour l'organisation du mois Molière ; 52 000 euros à l'association de gestion du théâtre La Nacelle d'Aubergenville pour l'édition 2009 du festival « Francos - Festival biennal des arts de la scène pour les jeunes publics » ; 3 000 euros à l'association du Festival de Rocquencourt ; 16 000 euros à l'association Collectif 12 de Mantes-la-Jolie ; enfin 4 000 euros à la Compagnie Tamerantong de Paris, qui mène un projet artistique et pédagogique de grande qualité avec des enfants et des adolescents de Mantes-la-Jolie.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Je profite de l'occasion pour vous signaler que nous avons inauguré hier soir la remarquable exposition Paul Ranson au musée Maurice Denis-Le Prieuré, que je vous invite tous à aller voir. C'est un travail dont nous pouvons légitimement être fiers. Nous remercions la directrice de la culture, Anne Weber, tous ceux qui ont participé à l'organisation de l'exposition et les propriétaires qui ont prêté des œuvres.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Actions en matière de culture scientifique et technique

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Ce rapport a pour objet de vous présenter les premiers axes de développement de la culture scientifique et technique dans les Yvelines. Comme vous le savez, un sondage avait révélé l'attrait des jeunes en matière de culture scientifique et technique. Après un déplacement de la troisième commission à la Cité des sciences et de l'industrie, nous avons décidé d'accompagner le développement des équipements culturels et la mise en réseau des acteurs sur le territoire départemental.

Il vous est proposé dans ce cadre d'accorder une subvention de fonctionnement de 23 000 euros et une subvention d'investissement de 5 000 euros au Parc aux Etoiles de Triel-sur-Seine, celle-ci pour l'aider à restaurer le Starball ancien planétarium de la Cité des sciences qu'il a acquis.

Le Département a également pour projet, à l'horizon de cinq ans, d'accompagner le redéploiement du musée de la batellerie à Conflans-Sainte-Honorine, labellisé d'intérêt national. Ce musée figure, dans le plan exceptionnel d'investissement, comme équipement culturel structurant du territoire yvelinois.

Enfin, le Département souhaite valoriser ses ressources en organisant la mise en réseau des partenaires afin de mieux faire connaître les actions culturelles en ce domaine.

Enfin afin de rendre plus accessible la culture scientifique et technique, nous allons mettre en place un système expérimental d'expositions itinérantes à la disposition des collèges, des bibliothèques, des communes et des établissements pénitentiaires du département. C'est l'un des dix engagements pris dans le cadre de notre politique culturelle pour 2009-2011. Nous développerons aussi en 2010 l'enseignement scientifique dans les collèges.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Base de plein air et de loisirs du Val de Seine

M. JOLY, suppléant M. DELIGNE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de 100 000 euros au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion de la base de plein air et de loisirs du Val de Seine au titre de 2009.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Promotion et communication autour de Paris-Nice

M. JOLY, *rapporteur* – Il vous est proposé que les Yvelines accueillent le prologue et le départ de la première étape de la course cycliste Paris-Nice pour les années 2010 à 2013. Les retombées médiatiques de ce type d'événement, largement retransmis à la télévision, sont considérables, les retombées touristiques également, d'autant que notre département possède un important réseau de pistes cyclables et de nombreux clubs cyclistes et cyclotouristes. Cette opération nous permettrait aussi de prendre position pour, dans quatre ans, accueillir le Tour de France. Il vous est proposé de conclure un marché négocié avec la société Amaury Sport Organisation, d'une durée d'un an, reconductible trois fois et dont le montant s'élève à 80 000 euros HT en 2010.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Pour avoir eu l'occasion d'assister au prologue de Paris-Nice dans le département d'Ile-de-France où il était auparavant organisé, j'ai pu constater l'importance des retombées médiatiques. J'ai également mesuré tout l'intérêt d'y associer les jeunes, notamment les élèves des écoles et des collèges. Nous essaierons de faire encore mieux en ce domaine.

M. LE RAPPORTEUR – Les services y travaillent et des propositions d'accompagnement seront bientôt faites.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Sauvetage d'urgence d'objets d'art et d'archives

MME PERICARD, *rapporteur* - Dans le cadre de notre programme de sauvetage d'urgence d'objets d'art et d'archives, il vous est proposé d'allouer, au taux de 70%, une subvention de 3 684 euros à la commune de Gommecourt pour la restauration d'un tableau de son église ; deux autres respectivement de 3 816 euros et de 6 027 euros aux communes de Soindres et Tessancourt pour le même type de travaux dans leur église ; enfin une subvention de 1 525 euros à la commune de Buc pour la consolidation et la reliure de cinq registres paroissiaux des 17^{ème} et 18^{ème} siècles.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Exposition Veilhan Versailles

MME PERICARD, *rapporteur* - Il vous est proposé d'allouer une subvention de 200 000 euros à l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles pour l'organisation de l'exposition « Veilhan Versailles » qui a lieu du 13 septembre au 13 décembre 2009. Cette exposition présentera huit œuvres inédites, installées le long d'une ligne est-ouest traversant tout le domaine, de la Cour d'honneur au Grand canal.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Politique de développement solidaire

MME PERICARD, suppléant M. DESJARDINS, *rapporteur* – Il vous est proposé d'abroger le dispositif « Appui aux initiatives locales de développement solidaire » adopté le 21 novembre 2008 et de le remplacer par un nouveau dispositif « Solidarité migrants » dont le règlement est annexé au rapport. La Commission permanente aura délégation pour étudier les éventuelles modifications de ce règlement, étudier les dossiers et attribuer les subventions dans le cadre du dispositif, examiner les éventuelles conventions à intervenir visant à renforcer les partenariats pour la mise en œuvre de notre politique départementale de développement solidaire.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. VIGNIER - Nous voterons bien entendu ce projet de règlement mais souhaitons appeler l'attention sur la politique de coopération décentralisée du Département. Le travail de notre collègue Jean-Marie Tétart n'est nullement en cause : nous savons avec quelle rigueur il suit les dossiers. Mais il faut fixer très précisément les critères d'attribution des aides et les respecter scrupuleusement. Ainsi pour moi, le tourisme, qui formait le cœur d'un projet que nous avons examiné en commission permanente, ne fait pas partie des priorités de la coopération décentralisée. Il faut rester dans un cadre plus limité et vérifier l'efficacité sur le terrain des projets aidés. Il ne s'agit pas de présenter des dossiers pour se faire plaisir !

M. LE PRESIDENT – Je ne pense pas que notre collègue Jean-Marie Tétart cherche à se faire plaisir ! Il va vous apporter des précisions sur le dossier que vous avez évoqué.

M. TETART – Notre politique de coopération décentralisée est suivie par un comité d'évaluation des projets, dans lequel, Monsieur Vignier, votre groupe politique est représenté. Tout ce qui relève du développement solidaire Migrants est suivi par une commission où le ministère de l'immigration est représenté lorsqu'il cofinance les projets. Nous ne finançons que des projets que nous soumettent les partenaires des pays en développement. Au Liban, puisque c'est de ce pays dont il est question, la demande n'est bien entendu pas du tout la même qu'au Burkina Faso ou d'autres pays africains. Le Liban est en train de réorganiser son économie, notamment en zone rurale, sur la base en effet d'une réouverture au tourisme. Des choses qui nous semblent normales chez nous doivent être réappries dans un pays qui a subi tant d'années de chaos. Nous ne faisons que répondre, dans un dialogue partenarial, à une demande auparavant validée.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Dotations de fonctionnement 2009 des collèges publics et établissements internationaux

M. LEQUILLER, *rapporteur* - Ce rapport a été présenté au Conseil départemental de l'Education nationale qui l'a adopté à l'unanimité, ainsi qu'à l'ensemble des principaux de collèges. Quatre réunions ont ensuite été organisées par Brigitte Cayla avec tous les intendants.

Dans le contexte financier difficile que nous traversons du fait de la baisse du produit des droits de mutation, l'objectif est de dépenser moins tout en maintenant un effort important au profit des collèges. Compte tenu des sommes considérables engagées en investissement, avec un programme se montant à 500 millions d'euros, et des économies possibles sur certains postes sans aucun dommage, il vous est proposé d'arrêter à 14 785 305 euros le montant de la participation prévisionnelle du Département aux dépenses de fonctionnement des établissements. L'ensemble des moyens affectés à la pédagogie et à l'entretien est reconduit sur la base des mêmes ratios que l'an passé, de même que la majoration de 24% des moyens affectés aux établissements classés en ZEP et la mesure au profit des 21 collèges accueillant moins de 400 élèves. Nous avons en revanche demandé aux principaux et intendants de réduire de 5% les consommations et les dépenses d'énergie, de reporter sur le budget 2010 de leurs établissements les économies issues de la forte baisse des tarifs du fuel et du gaz intervenue en mai 2009, qui n'avait bien sûr pu être prise en compte dans le calcul des dotations initiales notifiées pour 2009, de réduire également de 5% le coût des charges administratives générales,

comme cela a été demandé à l'ensemble des services du Département. Enfin, nous avons décidé que les dotations seraient modulées en fonction du niveau des fonds de réserve pour les établissements disposant en caisse de plus de la moitié de leur dotation annuelle. Vingt-six établissements sont dans ce cas et cette situation n'est pas nouvelle. Il nous paraît donc normal de déduire ces excédents de leur dotation 2010.

J'ai demandé à Brigitte Cayla d'adresser à chacun d'entre vous un document faisant le point sur la situation du (ou des) collège(s) de votre canton, de façon que vous puissiez expliquer, avec toute la pédagogie nécessaire, la position du Département. J'ai également demandé aux principaux, avant qu'ils ne fixent la date du conseil d'administration de leur établissement, de vérifier auprès de vous que vous n'êtes pas déjà pris le même jour à la même heure par le conseil d'administration d'un autre collège. Notre collègue Jacques Saint-Amaux avait, à juste titre, souligné cette difficulté.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. ESNOL – Je suis bien entendu d'accord pour que nous fassions des économies dans tous les domaines où cela est possible et utile. Mais il ne me semble pas que ce soit le cas dans les collèges, dont la population scolaire est, de l'avis unanime, la plus difficile. De ce seul fait, l'effort devrait même y être supérieur à celui consenti dans le primaire ou au lycée. Est-il donc bien opportun pour le Département de chercher à économiser dans les collèges, qui relèvent strictement de son champ de compétences ? On ne peut bien sûr qu'être favorable à la maîtrise des consommations énergétiques, et si les prix du fuel et du gaz ont fluctué, celui de l'électricité a augmenté. *Quid* par ailleurs de la future taxe carbone ? Je m'interroge de même concernant les « charges administratives générales » sur lesquelles une économie de 5% est demandée aux établissements. Connaissant, Monsieur le Président, votre attachement à l'éducation, j'aimerais connaître votre sentiment.

M. LE RAPPORTEUR – Nous en avons longuement parlé avec les principaux lors d'une réunion à laquelle vous n'avez malheureusement pu assister, Monsieur Esnol. Il n'est jamais facile de demander de faire des économies mais après tant d'années où nous avons plus que répondu aux souhaits des collèges, au point que 26 d'entre eux possèdent des réserves représentant jusqu'à 70% ou 80% de leur dotation annuelle, l'effort demandé n'est pas infondé et ne mettra pas les établissements en difficulté. Aucune inquiétude n'est de mise. Par ailleurs, si un établissement rencontre un problème spécifique, sa situation peut toujours être réexaminée par la commission permanente.

S'agissant de la taxe carbone, il est difficile de prévoir quoi que ce soit puisqu'on n'en connaît pas le taux, mais nous faisons des réserves pour y faire face. Le Département assumera ses responsabilités.

Les principaux sont conscients de l'effort très important, tant en investissement qu'en fonctionnement, consenti par le Département en faveur des collèges. Les économies d'énergie demandées aux établissements sont logiques quand d'importants travaux d'isolation ont été effectués, comme à Chatou, où le nouveau bâtiment est un modèle de sobriété énergétique.

Je vous demande vraiment de ne pas céder aux sirènes de la démagogie, si facile en ce domaine, et de tous défendre la position du Département auprès des établissements.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Pierre Lequiller cède le fauteuil présidentiel à Alain Schmitz, Président du Conseil général.

Présidence de Monsieur Alain Schmitz, président du Conseil général

Règlement départemental d'action sociale –Volets Enfance et PMI

M. FOURNIER, *rapporteur* – Il nous faut actualiser les volets Enfance et PMI de notre règlement départemental d'action sociale pour tenir compte des nouvelles dispositions législatives mais aussi de la réorganisation de nos services sociaux sur l'ensemble du territoire.

Ce nouveau règlement remplace celui qui avait été adopté le 19 décembre 1995. Concernant l'enfance, les fiches 1 à 4 regroupent les principes généraux de l'action du Département en ces domaines ; les fiches 5 à 9, les dispositions relatives à la prévention et aux aides visant à maintenir les enfants et adolescents dans leur milieu familial ; les fiches 10 à 18, les dispositions relatives à la protection de l'intérêt de l'enfance en danger, ainsi qu'à l'adoption, l'accueil des femmes enceintes et des mères isolées ; les fiches 19 à 21, quant à elles, récapitulent les moyens de mise en œuvre de ce règlement. Concernant la protection maternelle et infantile, une deuxième partie reprend dans les fiches 1 à 15 les missions du Département et les dispositifs mis en place.

Ce travail considérable de mise à jour rend notre règlement plus lisible pour les personnels appelés à l'appliquer mais aussi et surtout, les bénéficiaires.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime.

M. VIGNIER – Nous remercions les services de cette remarquable actualisation. Le nouveau règlement est parfaitement clair et lisible. Nous le voterons bien entendu en regrettant seulement que le bilan systématique de 4 ans soit réservé en priorité aux enfants scolarisés en ZEP. Nous aimerions que ces bilans soient pratiqués dans toutes les écoles. Ce serait important en matière de prévention, surtout dans le contexte actuel. Je vois des enfants dont la dentition est dans un état catastrophique et qui ne sont pas du tout suivis.

M. LE PRESIDENT – La mesure serait bien sûr intéressante. Nous allons en chiffrer le coût.

M. LE RAPPORTEUR – Nous avons déjà eu ce débat. C'est clairement une question de moyens.

M. LE PRESIDENT – Il est important d'en connaître le coût afin de pouvoir trancher en toute connaissance de cause lors des arbitrages.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aide à deux projets de R-D dans la filière automobile

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Les deux projets qui vous sont ici proposés s'inscrivent dans le cadre de la politique d'aide départementale à la recherche-développement d'une part, de notre plan d'appui à la filière automobile d'autre part. Il s'agit d'aider la société Segula Technologies Matra (STM), l'un des leaders européens de l'ingénierie et du conseil en innovation, pour deux projets qui seront conduits à Trappes. Le premier, dit Wing, vise au développement d'un prototype de fauteuil électrique pour les personnes à mobilité réduite, fiable, modulaire et beaucoup moins cher que les modèles actuellement disponibles. Cet intéressant projet, qui devrait permettre à terme la fabrication de quinze fauteuils par jour, a été mené en liaison avec l'Association française de lutte contre les myopathies (AFM) et l'Institut de myologie. Le second projet, dit VES, vise au développement d'un véhicule électrique sportif. L'idée est de produire en petite série des véhicules monoplace à propulsion entièrement électrique qui concourront dans un championnat européen des véhicules électriques. Parallèlement, la société envisage de mettre au point un véhicule sportif électrique « école » réservé à une utilisation ludique sur circuit. Il est prévu de fabriquer en 2010 15 véhicules « école » et 25 véhicules de compétition.

Il vous est proposé d'attribuer à Segula Technologies une subvention de 912 578 euros maximum pour le premier de ces projets et de 587 422 euros maximum pour le second.

La commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

M. WANE – Je voterai bien entendu ce projet de délibération. J'appelle toutefois l'attention sur le projet de véhicule sportif. Une autre société, Tesla, travaille depuis déjà plusieurs années sur un modèle de véhicule sportif électrique. Elle en a déjà sorti un il y a deux ans, qui présente les mêmes caractéristiques techniques que celui qu'il est ici envisagé de fabriquer, et elle prévoit d'en sortir un autre l'année prochaine de caractéristiques techniques supérieures.

Cela ne remet nullement en question les aides aux deux projets de STM, qui ne relèvent toutefois pas vraiment de la recherche-développement, reposant sur des technologies qui datent déjà d'il y a plusieurs années et seront vite dépassées. La recherche-développement, c'est un pari sur l'avenir, toujours incertain.

M. LE PRESIDENT – Je vous ai fait distribuer sur table un document faisant le point sur l'état d'avancement du plan départemental d'appui à la filière automobile, qu'il s'agisse de l'amélioration de l'accessibilité des grands sites de construction automobile du département, notamment Flins et Poissy, des mesures de soutien spécifiques aux entreprises de la filière, du renforcement des pôles d'excellence, notamment Movéo Tech à Satory.

Pour répondre à votre question, Monsieur Wane, je me suis rendu moi-même hier à Flins et à Trappes pour vérifier si les aides accordées par le Département en matière de recherche-développement sont utiles et utilisées à bon escient. Je puis vous confirmer que STM à Trappes est tout à fait en pointe dans la recherche et les travaux qu'elle a conduit sur un véhicule électrique monoplace de course ont conduit à des progrès déterminants pour les fauteuils roulants électriques.

Chacun perçoit bien que nous sommes à la veille d'une révolution dans l'industrie automobile, où il ne s'agira plus de produire des véhicules allant le plus vite possible, mais des véhicules permettant de se déplacer de manière fiable tout en consommant le moins possible d'énergie. Soyez rassuré, aider STM pour ces deux projets est un bon choix. Le nouveau fauteuil électrique, à la conception duquel ont été associées l'AFM et l'Institut de myologie, devrait être présenté à la télévision lors du prochain Téléthon.

A Flins, j'ai pu voir le véhicule électrique conçu par Renault. Zoé, puisque tel sera son nom, sortira pour le grand public au printemps 2011, à la fois en France et en Israël. Ce sera un véhicule quatre places, offrant une autonomie d'environ 150 km, avec des batteries rechargeables à domicile ou par le biais du *quick drop* - qui doit permettre d'échanger en quelques minutes sa batterie déchargée contre une nouvelle totalement rechargée, moyennant la somme de dix euros. Renault m'a confirmé que l'A 13 serait choisie pour installer le premier *quick drop* non loin de Flins.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Transfert de garantie d'emprunt

M. PLANCHENAUT, *rapporteur* - Il vous est proposé de transférer la garantie départementale d'emprunt, accordée dans les conditions habituelles, à la SA d'HLM « Résidence urbaine de France » au profit de la SA d'HLM « Immobilière 3 F » pour la construction de 130 logements locatifs sociaux à Andrésy. Les montants restant dus au 1^{er} septembre 2009 s'élèvent pour un premier prêt à 1 024 419,14 euros et pour un second à 172 778,79 euros.

La commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Garantie d'emprunt

M. BARTH, *rapporteur* - Il vous est proposé d'accorder, dans les conditions habituelles, la garantie à 100% du Département à l'Association des travailleurs africains et malgaches (AFTAM) pour le remboursement d'un emprunt de 7 133 497 euros que celle-ci se propose de contracter auprès de Dexia Crédit local pour la construction d'un foyer d'accueil médicalisé pour personnes handicapées mentales à Bure-Morainvilliers.

La commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Liaison entre l'A 13 à Epône et la RD 28 à Tessancourt-sur-Aubette

M. TAUTOU, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver le principe de la création d'une liaison entre l'A 13 à Epône et la RD 28 à Tessancourt-sur-Aubette, à la limite du Val d'Oise. Initialement, ce projet était porté par l'Etat. Un audit mené en 2003 a conclu que le projet ne remplissait pas les fonctions d'un réseau national structurant et a proposé d'en transférer la maîtrise d'ouvrage aux collectivités locales. L'assemblée départementale a, lors de sa séance du 23 mars 2007, décidé de lancer des études préliminaires pour une liaison Seine Aval/Cergy-Pontoise. Les objectifs de ce projet s'inscrivent pleinement dans ceux de l'OIN Seine Aval. Le Département a demandé, dans le futur SDRIF, l'abandon du tronçon entre Gargenville et Rosny-sur-Seine, dit C 13, qui était prévu dans la liaison envisagée par l'Etat, et souhaité que la partie yvelinoise soit réalisée. Cela permettrait en effet de détourner le trafic de transit, notamment des poids lourds, du réseau départemental. Douze mille véhicules/jour circulent aujourd'hui sur la RD 190 entre Gargenville et Meulan. La liaison envisagée relierait l'A 13 à partir d'Epône avec un nouveau franchissement de Seine, à la RD 28 au nord de Tessancourt-sur-Aubette.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime.

M. LE PRESIDENT – Cette liaison Seine Aval/Cergy-Pontoise, nouveau nom de ce que l'on appelait auparavant le barreau C 13-F 13, est absolument indispensable.

M. BLEVIN – Si nous sommes bien sûr favorables au principe de cette liaison, notamment pour alléger le trafic sur la RD 190, il nous paraît important d'engager une large concertation avec les élus, les associations, les partenaires économiques et surtout les agriculteurs d'Epône et Mézières. Ces communes qui constituent déjà un important nœud ferroviaire, vont en effet devenir un nœud routier majeur.

M. LE PRESIDENT – Rien ne pourra se faire ni ne se fera contre les agriculteurs. Ils seront étroitement associés aux réflexions, de même que les associations et les collectivités concernées. Mais il nous faut impérativement avancer dans ce beau projet. Reste à espérer que le Val d'Oise suivra pour relier Tessancourt-sur-Aubette à Cergy.

M. VIGNIER – Voilà vingt ans qu'on parle de cette liaison ! Il ne suffit pas d'en approuver le principe. Il faut la commencer très rapidement, d'autant que nous savons tous que nous ne serons plus élus depuis longtemps lorsqu'elle entrera en service ! Des mesures immédiates doivent être prises car le trafic poids lourds est devenu proprement intolérable dans les agglomérations concernées.

Il y a urgence, mais cette priorité pour nous n'en est, hélas, pas une pour nos collègues du Val d'Oise. Votre prédécesseur, Monsieur le Président, m'avait dit : faisons les travaux dans la section yvelinoise sans nous soucier du reste ! Mais les habitants de Tessancourt-sur-Aubette, eux, sont préoccupés car tout le trafic débouchera dans leur commune. De surcroît, un ouvrage

d'art initialement prévu dans le SDRIF n'y figure plus. Les habitants des nombreuses communes concernées de mon canton sont inquiets et souhaitent une concertation approfondie avec le Département concernant le tracé définitif.

M. LE PRESIDENT – Il est urgent de répondre aux besoins des habitants. Mais, comme nous le savons tous, faute le plus souvent de crédits disponibles de la part de l'Etat, tous ces projets d'infrastructures routières prennent un retard considérable. Je ne puis que vous confirmer ma volonté d'avancer le plus rapidement possible sur ce projet

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Projet de pont à Achères –Boucle de Chanteloup

M. TETART, *rapporteur* – Le 22 janvier 2009, l'assemblée départementale approuvait le dossier de prise en considération du projet de liaison RD 190-RD 30 et de la création d'un nouveau franchissement de Seine à Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine, puis le 29 mai 2009, les modalités de la concertation. Celle-ci a été organisée sur 15 juin au 10 juillet 2009 dans les communes concernées. Il s'agit aujourd'hui pour nous d'en tirer le bilan et d'en prendre acte.

L'objectif du Département est double. Tout d'abord, soulager le trafic routier, totalement saturé dans ce secteur, notamment en créant une desserte routière Ouest-Est avec un nouveau franchissement de la Seine. Cette saturation du trafic non seulement nuit à la qualité de vie des riverains, entrave les déplacements des habitants du secteur, mais pourrait contrarier le développement économique de la Boucle de Chanteloup, qui est une priorité pour le Département comme pour la communauté de communes. Cette priorité rejoint celle de l'OIN Seine Aval, dans laquelle est incluse la Boucle.

Comme nous ne cessons de le répéter, il faut anticiper les problèmes de circulation et prévoir les dessertes, notamment routières, avant le développement économique.

Nous n'ignorons pas les autres projets d'infrastructures dans le secteur, comme le bouclage de l'A 104, lequel remonte lui aussi à la nuit des temps.

La concertation a eu lieu selon les modalités votées en mai : il y a eu 85 avis individuels, deux pétitions, l'une comptant 49 signatures, l'autre 1 300. Bien entendu, ceux qui prennent la peine de se déplacer lors d'une concertation sont le plus souvent ceux qui dénoncent le projet ou s'en inquiètent. Il faut en tenir compte dans l'interprétation des résultats. En annexe du projet de délibération, figurent les remarques formulées, commune par commune.

Une première série d'observations expriment, par anticipation dirais-je, des inquiétudes environnementales. Mais nous n'en sommes qu'au tout début du projet, et il n'est pas possible d'aller encore à ce point dans le détail et de traiter de ce qui touche aux nuisances acoustiques, à la pollution de l'air, ou bien encore à l'intégration paysagère des infrastructures. Tous ces aspects seront traités dans les études ultérieures. Mais je confirme qu'il y aura bien des études d'impact environnementales et un concours d'architectes.

Une autre série de remarques concerne le tracé. Même s'il ne s'agit que d'un tracé de principe, par définition non encore arrêté, les riverains potentiels s'inquiètent légitimement. Il faut tenir compte du souhait de la commune d'Achères de ne pas se voir privée de la possibilité de créer un parc récréatif le long de la Seine : de la nécessité d'un point d'appui sur l'Ile de la Dérivation et de relier tous les réseaux entre eux. Nous recherchons le tracé optimal, qui permette d'intégrer tous les objectifs pour un coût raisonnable.

Une autre série de remarques concerne la compatibilité du projet avec ceux de développement des transports collectifs et des circulations douces. Le pont comportera d'emblée des voies réservées aux circulations douces et des bus pourront y circuler de manière fluide.

D'autres remarques concernent la comptabilité du projet avec les documents opposables que constituent le SDRIF, les PPRI, les PLU... Le projet est bien entendu compatible avec l'ancien SDRIF puisque les réserves foncières nécessaires y figuraient déjà. Il l'est également avec le nouveau SDRIF approuvé par la Région. S'agissant des PLU, il y aura des mises en conformité d'office.

Une autre série de remarques enfin est de portée plus générale, ayant trait à la pertinence même du projet, alors que l'A 104 sera par ailleurs prolongée.

La commission Equipement a attaché une importance toute particulière à ce dernier point et présenté un amendement réaffirmant que le Département n'est pas opposé à un passage de l'A 104 à cet endroit mais que certaines conditions doivent impérativement être réunies pour qu'il soit envisageable de coupler les projets. Vu l'urgence d'agir tant pour le développement économique du secteur que pour la qualité de vie de ses habitants, un couplage n'est imaginable que si l'Etat peut apporter des garanties sur la faisabilité technique et financière du passage de l'A 104 en sous-fluvial. Si son calendrier est compatible avec nos exigences, nous regarderons ce qu'il est possible de faire ensemble. Cela étant, nous exigeons de vraies garanties, ne pouvant nous contenter des promesses formulées ici par Mme la Préfète le mois dernier et de la vague assurance donnée dans le projet de Grand Paris que toute infrastructure ayant déjà donné lieu à concertation sera « réalisée rapidement ». Nous attendons d'y voir plus clair et ne voulons pas nous mettre à la remorque de l'Etat, au risque de retrouver gros jean comme devant dans quelques années, avec un projet encore plus difficile à mener qu'aujourd'hui. Nous allons poursuivre notre projet tout en examinant sa compatibilité potentielle avec celui de l'Etat. Par ailleurs, le passage en sous-fluvial, préconisé par l'Etat, n'assure pas de la même façon que notre projet la desserte de la Boucle de Chanteloup. Outre que cette solution est plus difficile à mettre en œuvre, son coût est également supérieur, non seulement à la réalisation mais aussi pour l'exploitation ultérieure.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime sous réserve de l'adoption de l'amendement qu'elle a proposé.

M. LE PRESIDENT – Pour plus de clarté, peut-être pourriez-vous en donner lecture.

M. LE RAPPORTEUR Dans le texte de l'amendement, lequel ne porte que sur le rapport, non sur le délibéré lui-même, les propositions de modifications figurent en italique. Elles concernent le point II – Opportunité et caractéristiques du projet.

Au point II -1 Opportunité du projet, dans les **Réponses**, il convient désormais de lire au sixième alinéa : « Par ailleurs, par rapport au projet de l'Etat de prolongement de l'A 104, il peut sembler judicieux de coupler les traversées de la Seine nationale et départementale afin d'économiser les deniers publics. Toutefois, la situation actuelle des finances nationales ne laisse pas présager une réalisation immédiate du projet de l'A 104 et la Boucle de Chanteloup ne peut pas attendre indéfiniment. *L'Etat dans le cadre du Grand Paris souhaite réaliser au plus tôt les infrastructures ayant déjà fait l'objet de concertation. Lors de l'assemblée départementale du 25 septembre 2009, Mme la Préfète des Yvelines a confirmé la volonté de l'Etat de réaliser ce prolongement de la Francilienne. Lors du comité de pilotage de l'OIN Seine Aval du 28 septembre 2009, M. le Préfet de région a confirmé cette même volonté.*

Lors de ces deux assemblées, le Président du Conseil général a confirmé que le Conseil général entend poursuivre ce projet de franchissement de la Seine à Achères dans le but de relier les RD 30 et 190 afin de garantir le désenclavement de la Boucle de Chanteloup tout en fluidifiant les circulations locales. Il s'agit donc bien de deux projets de nature différente mais le Département est prêt à étudier avec l'Etat un scénario susceptible de les coupler. Ceci ne peut cependant s'envisager que si l'Etat est en mesure, à brève échéance, de nous apporter une garantie formelle quant au calendrier et au financement de réalisation de l'A 104.

Au point II – 2 Géométrie, dans les **Réponses**, il convient de lire : « En ce qui concerne la proposition de franchissement en sous-fluvial, il faut distinguer deux cas de figure. Soit comme indiqué au point précédent (II -1), la Département obtient les garanties de l'Etat quant à la faisabilité technique, au calendrier et au financement de l'A 104, et alors une traversée conjointe en sous-fluvial pourrait être envisagée, soit le Département n'obtient pas rapidement ces garanties et alors une traversée uniquement départementale en sous-fluvial ne serait pas réalisable pour les raisons suivantes.

La traversée en sous-fluvial comme envisagée pour l'A 104 n'est pas faisable pour l'ouvrage départemental. En effet, outre le coût d'investissement et d'exploitation, une liaison sous-fluviale répondrait plus difficilement à des enjeux de desserte locale, compte tenu des distances nécessaires pour remonter au niveau du terrain naturel. En particulier, elle demanderait des études complémentaires pour les liaisons nécessaires avec la voirie locale (accès à Carrières-sous-Poissy et zone d'activité en développement des Cetton à Chanteloup-les-Vignes)

La liaison RD 190-RD 30 via un pont permettra le développement du réseau de circulations douces d'une rive à l'autre de la Seine, contrairement à un tracé sous fluvial qui, pour des raisons de sécurité, devrait être interdit aux piétons et aux deux roues. Ainsi, en cas de passage unique en sous fluvial, les circulations douces devront être étudiées afin de trouver des solutions alternatives. »

M. LE PRESIDENT – L'Etat n'a pas encore à proprement parler de calendrier. Si pour des raisons techniques ou plus vraisemblablement financières, il ne parvient pas à réaliser le prolongement de l'A 104, il importe que nous, nous passions à l'acte. La construction d'un nouveau pont à Achères est indispensable au désenclavement de la Boucle de Chanteloup. Mais bien entendu si par miracle, l'Etat était en mesure de mener à bien son projet, nous nous y associerions. Il me paraît important que nous défendions cette position de façon unanime.

M. RIBAUT – Je tiens à féliciter notre collègue Jean-Marie Tétart pour la clarté avec laquelle il a exposé ce dossier difficile. L'Etat et le Département sont d'accord sur la nécessité de réaliser rapidement et de manière prioritaire certaines opérations comme la liaison RD 30-RD 190 et le prolongement de l'A 104. Le Département a pour priorité de désenclaver la Boucle de Chanteloup, priorité partagée par toutes les communes concernées comme par la communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine. Il faut pour cela construire un nouveau pont sur la Seine à ce niveau, objet de la concertation menée en juillet dernier et dont nous parlons aujourd'hui.

Dans le même temps, l'Etat, par la voix de Mme la Préfète des Yvelines et de M. le Préfet de région, a confirmé sa décision de réaliser le prolongement de l'A 104 sur la base du tracé vert, choisi par le ministre, acté au Journal Officiel, après les conclusions de la Commission nationale du débat public. Nous devons prendre acte de cette décision. Toute modification apportée à ce tracé vert contraindrait à un nouveau débat public et conduirait à des années et des années de tergiversations, que nous n'avons que trop connues !

La priorité donnée à la liaison RD 30-RD 190 et au prolongement de l'A 104 nous obligent tous à justifier, aussi bien techniquement que financièrement, les deux franchissements de Seine entre Achères et Carrières-sous-Poissy/Andrézy. La population e en effet du mal à comprendre, comme elle l'a exprimé lors de la concertation et tous les jours encore, qu'on construise un pont sur la Seine si l'A 104 passe en sous fluvial. C'est d'autant plus difficile à comprendre que les études d'impact réalisées lors du débat public sur l'A 104 ont qualifié les Iles de la Seine à cet endroit de « paysages rares et sensibles », ce qui a motivé les attendus de la décision ministérielle en faveur du sous fluvial et qui pourrait être de nature à empêcher un autre type de franchissement.

Nous avons bien noté la volonté mutuelle de l'Etat et du Département des Yvelines de travailler ensemble à l'étude d'un scénario susceptible de coupler les deux passages en un seul sous fluvial, sous toutes les réserves énoncées. Cela étant, le calendrier ne dépend pas exclusivement de l'Etat, mais du travail approfondi que l'Etat et le Département pourront mener ensemble sur le plan technique et de la collaboration fructueuse qu'ils voudront bien engager.

M. ESNOL –Je profite de l'occasion pour rappeler mon opposition au tracé vert du prolongement de l'A 104. La décision de l'Etat mais aussi du Conseil général du Val d'Oise, que je regrette profondément, de privilégier ce tracé nous oblige à réclamer des protections phoniques au profit des riverains yvelinois. Ce projet me paraît toujours déraisonnable, surtout vu la situation de nos finances publiques : dépenser 2,1 milliards d'euros pour construire 21 km d'autoroute traversant des zones urbaines habitées me paraît une hérésie et une imbécillité technique.

Je voterai ce projet de délibération, tel qu'amendé, d'autant que je suis persuadé que le Département ira beaucoup plus vite que l'Etat pour réaliser le projet. J'espère que le nouveau pont sera encore plus beau et plus grand que le pont de Triel... de façon que, le moment venu, l'A 104 l'emprunte.

M. SAINT-AMAUX – J'approuve le projet de délibération tel qu'amendé.

Le développement économique de ce secteur est en marche et le port prévu va être réalisé. Il est impératif de prévoir une voirie de desserte suffisante et de la réaliser avant. On croit souvent que le transport fluvial réduit le trafic routier. C'est vrai du nombre de poids lourds roulant sur de grandes distances, mais cela multiplie le nombre de ceux effectuant des courtes distances. Le trafic local en est parfois triplé, quadruplé... Deux cent cinquante hectares, mille cinq cents salariés, 400 000 à 500 000 tonnes de marchandises, cela signifie des milliers de camions. Il faut tout à la fois soutenir le développement économique et limiter les nuisances pour les riverains.

M. ESNOL – La plateforme multimodale prévue à Achères est en effet prévue sur 250 hectares. Dans le projet de Grand Paris, il semble qu'il y ait un projet de 900 hectares de l'autre côté de la RN 184 sur le territoire des communes d'Achères et Saint-Germain. On voit tout l'intérêt de la réserve paysagère et récréative pour la suite !

M. SOLIGNAC – Le conseiller général d'Achères se réjouit de cette délibération et approuve totalement l'amendement présenté. La réalisation de la plateforme multimodale d'Achères et ses éventuelles extensions exigent qu'une décision soit prise assez rapidement.

M. TAUTOU – Ce dossier est très important pour l'avenir de la Boucle de Chanteloup. En mars 2009, sur délégation du Président du Conseil général, j'ai signé avec le Préfet de région une convention relative à la construction d'un éco-quartier dans la Boucle. D'un côté, on nous demande de construire des milliers de logements, et d'un autre côté, l'Etat ne serait pas en mesure de répondre aux exigences en matière d'équipements et de circulation. On a, hélas, pu le constater par le passé, les décisions de l'Etat sont extrêmement longues à intervenir. Nous n'attendons pas qu'il décide ou non de réaliser une traversée en sous-fluvial à Achères pour assurer le développement la Boucle de Chanteloup. Ce serait trop hasardeux. Des négociations sont actuellement en cours avec le Port autonome de Paris pour développer le port de Triel. Celui-ci ouvre la Boucle de Chanteloup où 85 hectares seront dédiés aux éco-matériaux et aux éco-constructions. Comment imaginer ce développement sans un nouveau pont ? Les ambitions de l'Etat, ou le temps de leur réalisation, ne coïncident en général pas avec celles du Département ou des collectivités. D'accord pour examiner avec l'Etat si d'aventure il y avait une opportunité de coupler les projets, mais il faudra très vite lever l'incertitude.

M. RAYNAL – Je m'associe aux remerciements adressés à Jean-Marie Tétart, dont il faut louer la ténacité. Il porte avec détermination ce dossier difficile qu'il expose avec une grande clarté.

Dans un contexte où l'on ne sait pas très bien si on s'oriente vers davantage de décentralisation ou vers une recentralisation, où on ignore ce qui va advenir aux collectivités dans les quelques années à venir, il est important que notre Département, qui possède son propre schéma de développement, soit prêt à être conciliant avec l'Etat et à avancer avec lui. Mais faut-il rappeler qu'en 1985 déjà, il avait été acté ici même qu'il y aurait trois nouveaux franchissements de la Seine à Poissy, à Triel et à Achères. L'Etat nous a demandé de ne pas réaliser le pont de Poissy au motif que ce serait celui de l'autoroute. Mais nous attendons toujours que celle-ci soit réalisée ! Alors que de notre côté, nous avons réalisé le pont de Triel et allons réaliser, je l'espère, celui d'Achères. S'il est possible de travailler avec l'Etat, tant mieux, mais de grâce, ne l'attendons pas trop longtemps car ce serait prendre le risque que ce pont, indispensable, ne soit jamais construit !

M. LE PRESIDENT – Message reçu cinq sur cinq ! Le Conseil général ne faillira pas à sa mission de service public. Je suis conscient des retards accumulés dans la Boucle de Chanteloup. Il est hors de question de les laisser s'accroître encore. Nous avons les moyens financiers de construire ce pont en veillant à l'intégration paysagère de l'ouvrage et à la réalisation de circulations douces.

Je ne voulais pas que l'Etat puisse nous taxer de mauvaise volonté. Nous avons clairement dit que nous étions prêts à coopérer s'il s'engageait en urgence mais dans le cas contraire, nous construirons seuls ce pont car il y va de l'intérêt général. Soyez assurés de ma détermination à faire aboutir ce dossier. J'y veillerai personnellement.

L'amendement, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération, ainsi amendé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Aménagements routiers de la RD 113 à Chambourcy

M. SAINT-AMAUX, *rapporteur* - Il vous est proposé d'arrêter le projet définitif d'aménagements routiers de la RD 113 dans sa traversée de Chambourcy, liés à la création d'un hôpital et d'un pôle économique, tels qu'ils seront soumis à enquête publique. Ces aménagements consistent en la mise à deux fois deux voies du Vieux chemin de Mantes dans le sens Est-Ouest, réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale, entre le CV 5 et le carrefour du Clos de la famille, et la mise à deux fois deux voies de la RD 113 à Chambourcy dans le sens Ouest-Est entre le CV 5 et le carrefour du Chemin neuf. Les travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale sont estimés à 1 900 000 euros TTC valeur mars 2009. Les enquêtes publiques réglementaires, dont l'enquête Bouchardeau, qui sera commune au Département et à la ville de Chambourcy, seront lancées par Mme la Préfète.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ce projet-là aussi remonte à la nuit des temps !

MME PERICARD – Ce qui change la donne, c'est la création d'un hôpital dans le secteur de la RN 13 en face de Carrefour. C'est cela qui a motivé l'aménagement du Vieux chemin de Mantes afin d'alléger le trafic sur la RD 113.

M. LE PRESIDENT – Félicitons-nous pour une fois que les dessertes routières seront réalisées avant les équipements !

MME PERICARD – Il ne faudra pas oublier les circulations douces dans le projet.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

RD 113 à Chambourcy – Aménagement des accès au centre commercial Carrefour

M. SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Il vous est proposé de prendre acte de l'avis favorable du commissaire-enquêteur, assorti d'une réserve et de deux recommandations, relatif au projet d'aménagement de la RD 113 sous maîtrise d'ouvrage départementale.

La réserve était que soit assurée une continuité des circulations douces pour desservir la plate-forme commerciale Delbard et interdire les franchissements sauvages de la RD 113. Il est proposé de réaliser un cheminement piéton entre la plate-forme commerciale et le nouveau giratoire Ouest et de créer une traversée piétonne supplémentaire au niveau de ce giratoire.

Les deux recommandations concernaient l'une la séparation des flux piétons et cyclistes entre les deux giratoires, l'autre les moyens d'inclure les transports en commun dans l'organisation des circulations douces desservant le centre commercial. Toutes deux ont été prises en compte.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aide à l'exploitation des lignes régulières de transport routier de voyageurs

M. TETART, *rapporteur* – L'aide départementale à l'exploitation des lignes régulières de transport routier de voyageurs se compose d'une aide incitative dégressive de 50% à 30% les trois premières années de fonctionnement, puis d'une aide permanente de 20%. Il vous est proposé d'accorder aux lignes dont le détail figure en annexe du rapport, une aide totale de 1 805 547 euros ainsi répartie : 161 944 euros d'aide incitative et 1 643 603 euros d'aide permanente. Il vous est également demandé de disposer que les demandes de subvention transmises hors délais, ne puissent pas faire l'objet d'une demande de régularisation l'année suivante. Trop de communes nous demandent à l'année n+2 une régularisation au titre de l'année n.

Quelques mots des évolutions à attendre concernant le financement de ces lignes. Le STIF (Syndicat des transports d'Ile-de-France), pour se mettre en conformité avec la réglementation européenne, souhaite que l'on passe à des contrats dits de type 2, où ce n'est plus le déficit d'exploitation que nous financerions mais les matériels et autres moyens. Nous ne savons pas encore exactement comment cela se passera, le STIF réfléchissant de son côté, deux lignes expérimentant actuellement le nouveau type de contrat. Nous regrettons qu'il ne nous associe pas davantage à sa réflexion, car il y aura bel et bien changement de règle du jeu.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il nous faut de manière systématique, dans tous nos domaines d'intervention, écarter les demandes de subvention transmises hors délai.

M. BARTH – La question de la mobilité et des moyens de transports est fondamentale dans notre société d'une manière générale, et tout particulièrement dans notre département, vu ses infrastructures routières et ferroviaires. Il en va de la qualité de vie des Yvelinois et de l'attractivité de notre département. Les moyens dont disposent nos concitoyens pour se rendre à leur travail ou se déplacer pour d'autres motifs ont une incidence directe sur leur vie quotidienne – fatigue, budget, atteintes à l'environnement... Si, comme j'en suis persuadé, notre volonté commune est d'améliorer la qualité de la vie dans le Département, nous devons prendre à bras-le-corps le problème des transports et des modes de déplacement.

On manque de moyens de transport collectifs. L'offre insuffisante de transports ferroviaires et leur inconfort ne leur permettent pas de concurrencer le véhicule individuel. Quant aux lignes de transport public routier, trop souvent liées au ramassage scolaire, elles ne répondent pas aux besoins des usagers non scolaires, qu'il s'agisse des horaires ou des périodes de circulation – ces lignes souvent ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires. Il est loin le temps où chacun se rendait à son travail et en revenait à peu près à la même heure !

Notre département a souhaité être un éco-département. L'une des premières exigences pour satisfaire cette ambition est de s'attacher à réduire les pollutions de toutes sortes. En réduisant les déplacements automobiles, nous ferions d'une pierre deux coups en protégeant l'environnement et en améliorant notablement la qualité de vie des Yvelinois, aussi bien en termes de confort que de coût.

Nous voterons ce dossier mais le dispositif actuel, qui date tout de même de 1978, est insuffisant et ne répond plus aux besoins. Nous demandons donc qu'il soit révisé. Le groupe socialiste et apparenté appelle à l'élaboration d'un vaste plan départemental de déplacements collectifs publics. Il suggère de faire procéder auparavant à un audit dressant un état des lieux précis à la fois de l'offre et des besoins de transport sur l'ensemble du territoire yvelinois, urbain et rural. Ce plan pourrait s'appuyer sur les orientations du SDADEY qu'il compléterait utilement puisque ce schéma ne comporte pas de volet Transports.

S'agissant du financement, le nouveau cadre contractuel résultant de la nouvelle réglementation européenne relative aux obligations de service public, doit bien entendu être mis en place. Mais il nous paraît indispensable que le Département, dans un cadre compatible avec ces nouvelles dispositions et par délégation du STIF ou toute autre formule, soit l'organisateur des transports routiers collectifs publics sur l'ensemble du territoire départemental. Il en va de la cohérence de l'ensemble du réseau, mais aussi de la mutualisation entre lignes bénéficiaires et lignes déficitaires.

Sous réserve des nouvelles dispositions réglementaires, nous ne ferions, ce faisant, que suivre l'exemple de départements voisins, franciliens ou non, lesquels, grâce à une telle solidarité, ont pu mettre en place un véritable service public. Nous donnerions également, enfin, un contenu au projet de Trans-Yvelines annoncé ici il y a déjà quelques années...

Ignorant ce qui dans quelques années pourra encore être débattu en ce lieu, ce serait un bel et utile héritage que notre Conseil général laisserait aux Yvelinois et aux futurs conseillers territoriaux en gestation qui doivent nous succéder.

M. LE PRESIDENT – Ne soyez pas si pessimiste. Nous n'en sommes pas encore à l'héritage que nous laisserons. Nous avons encore beaucoup de choses à dire et à faire !

Si le dispositif actuel date en effet de 1978, il a été actualisé régulièrement ; Cela étant, j'ai pris bonne note de vos préoccupations.

M. SAINT-AMAUX – Il y a vraiment un dossier qui pose problème. Il est de plus en plus difficile pour nous de travailler avec la CAMY. Chacun se renvoie la balle et ce sont les usagers qui sont pris en otage. Notre commune ne comblera pas le déficit de la ligne en question.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec une voix contre (M. Saint-Amaux).

Réhabilitation du collège Georges Pompidou à Orgerus

M. BLEVIN, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver la réhabilitation du collège Georges Pompidou à Orgerus pour un montant total de travaux de 12 150 000 euros TTC ainsi qu'une option technique pour fabriquer une part d'électricité sur le site au moyen de panneaux photovoltaïques ou d'éoliennes pour un montant de 320 000 euros TTC, et d'individualiser une autorisation de programme correspondante de 12 470 000 euros TTC.

Les travaux envisagés visent à mettre aux normes de sécurité l'ensemble des bâtiments, de les rendre tous accessibles aux personnes handicapées, de rendre plus fonctionnels pour les usagers certains équipements – préau, CDI, salle de musique...-, et de réaliser des travaux d'économies d'énergie – isolation des bâtiments par l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures, récupération des eaux pluviales... - dans l'objectif de réduire de 40% la consommation énergétique.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – La réhabilitation totale de ce collège, construit en 1989, s'élève à plus de 12 000 000 euros, soit quasiment le coût d'un collège neuf. D'où l'intérêt de se s'interroger sur l'opportunité parfois d'une construction neuve en lieu et place d'une réhabilitation.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

EHPAD Les Aulnettes à Viroflay

MME MARY, suppléant M. LEVEL, *rapporteur* - Il vous est proposé d'accorder, au taux de 20% du montant total de travaux subventionnable, une subvention de 133 349 euros au Centre de gérontologie de Viroflay pour la restructuration et la mise aux normes de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Les Aulnettes.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociale a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité, Olivier Lebrun, Président du conseil d'administration de cet EHPAD, ne prenant pas part au vote.

Dépistage organisé des cancers

M. VIGNIER, *rapporteur* - Il vous est proposé de conclure un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Association de dépistage de masse organisé des cancers dans les Yvelines (A.D.M.Y) pour la période 2009-2011 et de lui allouer une subvention annuelle de 700 000 euros pour l'organisation du dépistage du cancer du sein et du cancer colo-rectal.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Accompagnement des centres sociaux

M. LEBRUN, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver tout d'abord le contrat d'objectifs tripartite 2009 pour l'accompagnement des centres sociaux des Yvelines, conclu entre le Département, la Caisse d'allocations familiales des Yvelines et la Fédération des centres sociaux des Yvelines, pour lequel un montant de 30 000 euros est réservé, puis le contrat d'objectifs pour la période 2010-2012.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Assistance technique et animation territoriale dans le domaine de l'eau

M. BEL, *rapporteur* – La loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques a totalement modifié les modalités de l'aide que le Département peut apporter aux communes en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau. Il nous faut revoir toutes les conventions qui nous lient à l'Agence de l'eau Seine-Normandie, ainsi qu'au département voisin de l'Essonne et aux collectivités en ce domaine.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président du Conseil général à signer avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie la convention de partenariat relative à la coordination des actions et interventions financières du Département et de l'Agence pendant la durée de son IXème programme, le contrat de référence relatif à l'assistance technique départementale, le contrat spécifique d'animation relatif aux missions d'animation départementale, la convention administrative portant sur le suivi de la qualité des eaux de surface pour 2009 et les années

suivantes ; avec le Département de l'Essonne, la convention portant sur le programme d'actions et le financement de la subdivision Essonne du Service d'assistance technique Eaux superficielles et Assainissement (SATESA) ; enfin les conventions avec les collectivités éligibles souhaitant bénéficier de l'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec une abstention (M. Barth).

Forêts domaniales - Subvention à l'ONF

M. GOURDON, *rapporteur* - Il vous est proposé de subventionner le programme 2009 de l'Office national des forêts relatif aux forêts domaniales pour un montant de 950 000 euros, ainsi répartis : 212 000 euros pour des opérations d'équipement, 65 700 euros pour des actions de sensibilisation, 579 300 euros pour des opérations d'amélioration et de sécurisation, 69 500 euros pour les pistes cyclables en forêt de Rambouillet de Fausses-Reposes, 23 500 euros pour les chemins inscrits au schéma départemental de randonnée équestre.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Notre Département se veut vraiment exemplaire en matière de circulations douces - pistes cyclables, chemins de randonnée... -et de mise en valeur de nos forêts.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Dispositif économique en faveur de l'agriculture

M. JOUY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer à la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France une subvention de 100 000 euros pour la mise en place de cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) et une subvention de 25 000 euros à la Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (FICEVY) pour le financement de jachères faunes sauvage et de jachères fleuries.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – J'ai tenu à rencontrer, dès les premiers mois de ma prise de fonctions, le Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France, avec laquelle nous souhaitons travailler en étroite collaboration. Il est important d'être à l'écoute de nos agriculteurs qui subissent actuellement la crise très grave que l'on sait.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Appel à projets « Véhicule urbain »

M. GOURDON, *rapporteur* – Parmi toutes les dispositions du plan d'appui à la filière automobile voté le 12 mars dernier figurait un appel à projets « Véhicule urbain », lancé également dans le cadre du pôle de compétitivité Movéo. Doté de 3 000 000 euros, cet appel à projets a un triple objectif : accompagner l'innovation en matière de véhicules à faible émission de CO₂, encourager l'initiative et la création d'entreprises dans un secteur en mutation, faire savoir le plus largement possible au niveau national et international que le département des Yvelines s'engage en faveur de l'innovation automobile et ainsi augmenter l'attractivité de sa Vallée de l'automobile. L'appel à projets sera lancé fin octobre et les lauréats sélectionnés dans le deuxième quinzaine de janvier 2010. Un acompte de la moitié du prix décerné leur sera versé fin février et il est prévu que les premières démonstrations de leurs véhicules aient lieu à l'occasion d'une participation exceptionnelle de notre Département à un événement grand public comme un salon de l'automobile. Les prix accordés aux lauréats seront bien entendu conformes à la réglementation européenne en matière d'aide à la recherche-développement.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Vallée de l'automobile et de la mobilité durable de Flins-Les Mureaux

M. LOISON, *rapporteur* – Comme il vient d'être rappelé, l'assemblée départementale adoptait à l'unanimité le 12 mars dernier un plan de relance comportant un plan d'appui à la filière automobile. Ce programme ambitieux comporte la réalisation d'un équipement multi-activités permettant notamment d'accueillir le Grand Prix de France de Formule 1. L'objectif est double : dégager de nouvelles perspectives de développement pour la Seine Aval, enclencher la dynamique nécessaire à la relance économique du secteur et y créer des emplois – objectif inscrit dans le projet d'OIN Seine Aval ; permettre aux Yvelines, premier département de France avec plus de 35 000 emplois directs dans le secteur automobile, de conforter sa position aussi bien en matière de recherche-développement que de production, et conserver ainsi une masse critique à même d'y pérenniser la filière automobile.

La réalisation d'un équipement susceptible d'accueillir des manifestations de notoriété internationale dans le domaine automobile constitue une opportunité majeure. La renommée d'une compétition internationale constituera une vitrine mondiale pour l'ensemble de la filière automobile et pour la vallée de la Seine, comme l'installation du siège de Bouygues l'a été pour

le développement économique de Saint-Quentin-en-Yvelines ou la construction du Grand Stade pour le Nord de Paris.

La réalisation de cet équipement facilitera l'essor d'entreprises de construction de véhicules nouveaux qui pourront utiliser les installations et bénéficier de l'image du projet. La compétition est en effet déterminante en matière d'innovation et de recherche-développement. Elle offre également aux grands constructeurs comme aux PME, un outil de relations publiques vis-à-vis de leurs clients, de leurs fournisseurs et des médias.

De par ses caractéristiques, cet équipement polyvalent pourra s'adapter, sans difficultés, à l'évolution des besoins de la filière automobile.

Sur le plan environnemental, à l'heure du Grenelle de l'environnement, le Département, il l'a dit dès le départ, veut être exemplaire, en réalisant un projet compatible avec les objectifs de l'Etat. Les études menées permettent d'affirmer qu'il existe une solution technique aux problèmes soulevés, comme la protection de la nappe phréatique et de l'écosystème, le traitement paysager de l'équipement et la limitation des nuisances sonores.

Enfin, il faut rappeler que si le Département financera la construction de l'équipement, c'est l'exploitant du circuit à l'année et le promoteur du futur Grand Prix qui supporteront l'ensemble des dépenses de fonctionnement. La situation privilégiée de l'équipement, ses caractéristiques fonctionnelles exceptionnelles doivent lui permettre, mieux que d'autres circuits existants de par le monde, d'assurer sa rentabilité tout en garantissant la poursuite de l'intérêt général.

Le 12 mars dernier, notre assemblée a voté une autorisation de programme de 175 000 000 euros. Depuis lors, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié et l'équipe d'architectes Wilmotte a réalisé l'avant-projet sommaire.

L'ensemble comprend l'équipement proprement dit (salle de conférences de 1 700 places, circuit, tribunes, bâtiments accessoires offrant notamment des locaux d'exposition), son parvis d'accès, la voie de desserte et des aires de stationnement. Un document annexé au rapport présente les caractéristiques principales du projet, et rappelle les modalités prévues d'information et de concertation.

Sur les bases de l'estimation prévisionnelle du marché de maîtrise d'œuvre, l'opération est évaluée à 146 25 000 euros HT valeur janvier 2009. Dans la mesure où cette estimation initiale est proche du premier seuil de 150 000 000 euros visé aux articles L 121-8 et R 121-2 du code de l'environnement, il vous est proposé de saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) qui devra décider dans un délai de deux mois de la suite qu'elle donne à notre demande. Si elle décide d'organiser un débat public, celui-ci aura lieu courant 2010. A l'issue de cette phase, l'enquête publique pourra être lancée, permettant d'engager les travaux fin 2011 pour une mise en service début 2013.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à prendre acte de l'avancement de l'opération et à autoriser le Président du Conseil général à saisir la Commission nationale du débat public.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. VIGNIER – Vu le coût de ce projet, il nous paraît normal de saisir la Commission nationale du débat public. C'est tout à votre honneur, Monsieur le Président, que de souhaiter la transparence et de ne pas vouloir mener les projets à marche forcée. Il y va du respect de la réglementation, mais plus encore de la morale et de l'éthique, donc des fondements de la démocratie. Nous ne pouvons donc qu'être favorables à ce projet de délibération.

Le projet de circuit de Formule 1, qui n'a pas été notre priorité jusqu'à maintenant, a tout de même permis de dégager des financements pour développer un territoire littéralement sinistré, pour lequel rien n'est vraiment prévu ni dans l'OIN, qui se concentre sur les deux pôles de Mantes et Poissy, ni dans le SDRIF, ni même dans le SDADEY. dirais-je. Le projet de Grand Paris, quant à lui, s'arrête à la boucle de Conflans. Si ce circuit ne se fait pas, et on entend beaucoup de propos ce sens, il ne faudrait pas revenir à la case départ pour ce territoire.

Je me suis engagé personnellement, dans le cadre de la présidence du syndicat de développement économique Les Mureaux-Ecquevilly, à mettre en place une communauté d'agglomération susceptible de donner un avenir à ce territoire, jusqu'à présent « par défaut ». Quelle que soit l'issue du projet de circuit, ces financements sont essentiels.

Si le taux de chômage demeure faible dans le Yvelines, il existe sur le du territoire départemental des poches où il est très élevé. Les crédits alloués ce matin encore dans le cadre du plan d'appui à la filière automobile bénéficieront aux entreprises du secteur en termes d'innovation et de recherche, mais *quid* pour la population locale ? Je n'ai rien vu pour l'instant à son profit. On ne peut soutenir ce projet que s'il conduit au développement économique du secteur et à la création d'emplois, en un mot s'il permet de trouver des ressources pour un territoire en devenir, auquel il faut donner toutes ses chances.

Nous sommes tout à fait disposés à défendre l'agriculture, mais pas n'importe laquelle. Il est important que sur ce terrain quasiment vierge dont nous avons la chance de disposer, le Département ait une marge de manœuvre. Il faut aller jusqu'au bout des projets s'agissant de la Maison de la Terre et des terrains de maraîchage afin de lancer des circuits courts de distribution des productions. Nous nous devons dans l'éco-département que sont les Yvelines, et conformément à la volonté des élus du secteur, de respecter l'environnement. Nous serons très attentifs à tous ces aspects mais nous ne voulons surtout pas que les financements cessent. Il faut donner les moyens de son développement à ce territoire en devenir.

M. BEL Je comprends bien ces propos. Mais l'ouverture sur le Grand Paris sera une opportunité pour nous, car le Grand Paris, ce sera la ville-monde, à l'instar de New York, Tokyo ou Londres. Or, il n'est pas de grande ville sans port, et le port de Paris, c'est Rouen-Le Havre. Et notre vallée de l'automobile se situe sur cet axe. Je ne doute pas que l'on sera capable de l'intégrer au projet de Grand Paris, dans le respect des deux piliers du SDAEY : la qualité environnementale de notre département et sa capacité à attirer des entreprises de premier plan, qui constituent la richesse, et donc les emplois, de demain.

M. LE PRESIDENT – Nous poursuivons notre soutien à la Vallée de l'automobile. Ce projet de délibération en est un parfait exemple.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Information énergétique

M. LOISON, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder trois subventions d'un montant total de 50 000 euros à trois associations diffusant de l'information sur la maîtrise de l'énergie tant auprès du public que des collectivités. L'Agence locale de maîtrise de l'énergie (ALME) de Saint-Quentin-en-Yvelines recevra 20 000 euros ; l'association Energies Solidaires (AES) de Chanteloup-les-Vignes 15 000 euros et l'association Espace Conseil Environnement (AECE) de Mantes-la-Jolie 15 000 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ces trois associations sont reconnues par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

FACE

M. JOUY, *rapporteur* - Les aides financières accordées par le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) sont réparties chaque année par département, sous forme de dotations affectées à l'électrification rurale. Il appartient ensuite à chaque Conseil général de répartir l'enveloppe départementale entre les collectivités maîtres d'ouvrage de travaux relevant du régime de l'électrification rurale. Dans les Yvelines, il n'y a qu'un seul maître d'ouvrage, la Société d'intérêt collectif agricole d'électricité des départements d'Eure-et-Loir et des Yvelines (SICAE-ELY).

Il vous est proposé d'approuver les montants suivants : 121 631 euros pour le programme principal, 34 000 euros pour le programme Environnement, pour des travaux prévus dans les deux cas à Orgerus, et 9 800 euros pour le programme Sécurisation pour des travaux prévus à Vilette.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Enfouissement des réseaux à Versailles

M. TASSET, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 492 000 euros à la commune de Versailles, correspondant à 50% d'une dépense HT subventionnable plafonnée à 984 000 euros, pour l'enfouissement de réseaux électriques et de télécommunications au titre de son programme triennal 2009-2011, dont les modalités d'exécution et l'échéancier font l'objet d'une convention jointe en annexe au rapport. L'enfouissement des réseaux Place de la Loi et rue du Colonel de Bange a fait l'objet d'un accord de commencement anticipé de travaux le 23 juillet 2009.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Prochaine réunion : vendredi 20 novembre 2009 à 9 heures30.

La séance est levée à 13 heures 25.

Le Secrétaire :
M. LEQUILLER

Le Président :
Alain SCHMITZ

**Communication des marchés signés entre le 22 septembre 2009 et le 19 octobre 2009
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général
(Art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Politique sectorielle : MOYENS GENERAUX

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.11	SDMGP - Entretien Gendarmeries	1	3 152,00
4511	Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement	1	18 870,90
4544	Travaux de peinture et de vitrerie	2	9 632,16
7731	Réalisation et entretien d'espaces verts	1	6 824,95
4523	Travaux de construction de pipelines, de lignes de communication et d'énergie, d'autoroutes, de routes	1	250,00
	Total	6	38 730,01

Politique sectorielle : ENSEIGNEMENT

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
7423	Services d'ingénierie	1	1 520,00
00.23	DBD – Collèges	12	2 260 287,64
7422	Services d'architecture	1	29 240,74
7431	Services d'essais et d'analyses techniques	1	2 270,00
7423	Services d'ingénierie	1	1 870,00
	Total	16	2 295 188,38

Politique sectorielle : CULTURE, SPORTS, LOISIRS

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
9251	Services de bibliothèques et archives	1	170 079,78
9252	Services de musées et de préservation des sites historiques et services connexes	2	8 800,00
	Total	3	178 879,78

Politique sectorielle : PREVENTION MEDICO-SOCIALE

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
2924	Machines diverses à usage général	1	sans montant
3312	Exploration fonctionnelle	2	sans montant
3314	Consommables médicaux autres que chimiques et consommables hématologiques	1	sans montant
	Total	4	

Politique sectorielle : ACTION SOCIALE

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
2122	Articles en papier à usage ménager et à usage hospitalier	2	sans montant
2445	Anti-infectieux généraux à usage systémique, vaccins, antinéoplasiques et immunomodulateurs	1	sans montant
3311	Matériel d'imagerie à usage médical, dentaire et vétérinaire	2	sans montant
3312	Exploration fonctionnelle	1	sans montant
3314	Consommables médicaux autres que chimiques et consommables hématologiques	5	sans montant
	Total	11	

Politique sectorielle : RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.05	DRT - Entretien et exploitation des RD	1	39 329,53
00.08	DRT - Travaux de voirie - Liaisons douces	1	118 052,30
	Total	2	157 381,83

SOMMAIRE

Débat sur le thème « Quelles politiques en faveur de la jeunesse ? », en présence de Monsieur Martin Hirsch, Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, Haut commissaire à la jeunesse	1
Présidence de Monsieur Pierre Lequiller, premier vice-président du Conseil général	15
Marchés à procédure adaptée (communication).....	15
Désignation de représentants du Conseil général dans divers organismes	15
- Comité consultatif de la réserve naturelle nationale des coteaux de Seine.....	15
- Conseil d'administration du Centre de recherche du Château de Versailles	16
- CLIC pour les dépôts pétroliers de Nanterre.....	16
Aide à deux projets de développement culturel	16
Convention avec l'IAU d'Ile-de-France	16
Convention avec l'IFAC 78.....	17
Subventions de fonctionnement au titre de l'action sociale et de l'insertion des jeunes	17
Subventions à des projets de spectacle vivant.....	18
Actions en matière de culture scientifique et technique.....	18
Base de plein air et de loisirs du Val de Seine	19
Promotion et communication autour de Paris-Nice	19
Sauvetage d'urgence d'objets d'art et d'archives	20
Exposition Veilhan Versailles	20
Politique de développement solidaire	20
Dotations de fonctionnement 2009 des collèges publics et établissements internationaux ..	21

Présidence de Monsieur Alain Schmitz, président du Conseil général.	23
Règlement départemental d'action sociale –Volets Enfance et PMI.....	23
Aide à deux projets de Recherche et Développement dans la filière automobile.....	24
Transfert de garantie d'emprunt.....	25
Garantie d'emprunt.....	25
Liaison entre l'A 13 à Epône et la RD 28 à Tessancourt-sur-Aubette.....	26
Projet de pont à Achères –Boucle de Chanteloup	27
Aménagements routiers de la RD 113 à Chambourcy	32
RD 113 à Chambourcy – Aménagement des accès au centre commercial Carrefour.....	33
Aide à l'exploitation des lignes régulières de transport routier de voyageurs	33
Réhabilitation du collège Georges Pompidou à Orgerus.....	35
EHPAD Les Aulnettes à Viroflay.....	35
Dépistage organisé des cancers.....	36
Accompagnement des centres sociaux.....	36
Assistance technique et animation territoriale dans le domaine de l'eau	36
Forêts domaniales - Subvention à l'ONF.....	37
Dispositif économique en faveur de l'agriculture	37
Appel à projets « Véhicule urbain ».....	38
Vallée de l'automobile et de la mobilité durable de Flins-Les Mureaux.....	38
Information énergétique.....	41
FACE	41
Enfouissement des réseaux à Versailles.....	42

Tableaux. Communication des marchés signés entre le 22 septembre 2009 et le 19 octobre 2009	43
--	----